

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Nos raisons contre la république

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Nos raisons contre la république pour la monarchie -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2007

Description :

Brochure AF 1972

Royaliste.org

- [La Nation](#)
- [L'État](#)
- [Les « grands principes »](#)
 - [La fausse liberté](#)
 - [L'égalité imaginaire](#)
 - [La fraternité révolutionnaire](#)

- [La démocratie](#)
- [L'intérêt général et les intérêts particuliers](#)
- [Le nombre et l'opinion](#)
- [L'élection](#)
- [La course au pouvoir](#)
- [Le suffrage populaire](#)
- [Le gouvernement et le parlement](#)
- [La vraie république](#)
- [La République asservit](#)
- [Le gouvernement d'une oligarchie](#)
- [La politique extérieure](#)
- [Le socialisme](#)
- [L'organisation du travail](#)
- [La démocratie est antinaturelle](#)

La Nation

L'idée de nation représente en termes abstraits une forte réalité. La nation est le plus vaste des cercles de communauté sociale qui, au temporel, soient solides et complets. Brisez-le et vous dénudez l'Homme. L'Homme y perdra toute sa défense, tous ses appuis, tous ses concours.

Libre de sa nation, il ne le sera ni de la pénurie, ni de l'exploitation, ni de la mort violente. Nous concluons, conformément à la vérité naturelle, que tout ce qu'il est tout ce qu'il a tout ce qu'il aime est conditionné par l'existence de la nation : pour peu qu'il veuille se garder, l'Homme lucide défendra coûte que coûte sa nation.

Nous ne faisons pas de la nation un absolu métaphysique, un Dieu, mais tout au plus, en quelque sorte, ce que les anciens eussent nommé une déesse. Nous observons que la nation occupe le sommet de la hiérarchie des idées politiques. De ces fortes réalités, c'est la plus forte, voilà tout.

La nation subsume, c'est-à-dire prend, tient et range au-dessous d'elle les autres grands intérêts communs et les enveloppe dans sa dépendance : il en résulte donc que, en cas de conflit, tous ces intérêts doivent lui céder, par définition ; en lui cédant, ils cèdent encore à ce qu'il y a de plus important en eux.

La nation passe avant tous les groupes de la nation. La défense du tout s'impose aux parties.

Les mots suffisent à le dire, on se met d'un parti, on naît d'une nation. Il y a entre les deux termes la différence de l'Association à la Société.

Ceux qui s'associent créent l'élément commun entre eux.

Les membres d'une société ont commencé par en être.

Ils peuvent l'accepter ensuite, se révolter contre elle ou la quitter, mais elle leur préexistait. Si leur volonté personnelle crée leur conduite à son égard, son existence à elle ne dépend de la leur que dans une mesure faible et éloignée.

L'estime est due aux communications naturelles des hommes. C'est le malheur des siècles et la suite funeste des révolutions politiques et religieuses de l'Europe moderne qui ont fait que, de nos jours, les Nations deviennent des intermédiaires inévitables pour ces rapports humains qui, sans elles, s'effondreraient.

Il y avait jadis une République chrétienne étendue à l'Europe occidentale, qui formait une sorte d'unité temporelle. Cette unité a été brisée par Luther.

C'est depuis cette rupture que la nation est devenue le dernier cercle social sur lequel l'Homme puisse s'affermir.

Une nation a besoin de se tenir et de féconder dans le temps, comme elle a besoin, dans l'espace, de lier ses parties, ses fonctions, ses bureaux.

Une nation qui se complaît dans sa faiblesse, en attendant les démonstrations et les preuves et la nécessité d'agir, se condamne à recevoir cette argumentation en pluie de schrapnells et de balles.

Un républicain rendu national par l'agression et l'invasion de Guillaume II, faisait en août 1918 cet acte de foi dans la France :

« C'est là qu'il faut chercher et reconnaître l'instinct héréditaire de la démocratie qui, dans le champ comme dans l'atelier, a recueilli la tradition des ancêtres pour achever l'ouvrage et continuer le sillon. »

- Phrase excellente, dis-je alors, et admirable et qui serrait irréprochable, pour peu que l'on en fit sauter ce terme de démocratie, visiblement impropre et qui n'a que faire : il faut la remplacer par Peuple ou par Nation.

Démocratie désigne une certaine façon, plutôt vicieuse et inerte, de constituer le gouvernement des peuples. Elle est peu ancienne chez nous. Elle ne laisse qu'un champ médiocre à l'instinct héréditaire et qu'un héritage d'un petit siècle à peine à la tradition. Mais peuple engage, mais nation évoque (avec quelle magnificence !) les vingt siècles entiers de notre durée bien en avant même du temps gallo-romain. Le champ et l'atelier qui se sont développés,

enrichis et perfectionnés par le courant des âges, forment quelque chose d'étroitement lié à l'existence populaire et nationale ainsi prise à témoin.

Nos vins étaient fameux, nos blés et nos bois recherchés, nos ouvriers et nos matelots appréciés sur tous les rivages du monde connu, le plus grand nombre de nos plus précieuses aptitudes génériques existaient bien avant que notre unité fût scellée par les rois capétiens et leur sceptre (sommé de la main de justice) eut surtout la vertu de mettre en contact et en valeur tous ces dons. Ils sont liés à l'être même, au sang et à l'esprit des races si diverses et si ressemblantes qui nous composent, à l'éducation qu'elles se sont donnée les uns aux autres à force de vivre et de travailler en commun.

A travers tout cela l'anarchie gauloise, l'ordre latin, la discipline catholique, la monarchie romano-franque, la longue, forte et stable royauté des Capétiens, puis les institutions et agitations démocratiques ou impériales ne furent que des modalités, des conditions, des éléments, des moyens entre lesquels le concours est ouvert et sur lequel l'historien, le politique prononceront et choisiront pour désigner le bon et le moins bon, l'excellent et le pire, mais, sous la monarchie comme sous la démocratie, une même chose s'étend, domine ou est donnée, grandit ou faiblit, stagne ou meurt, croît ou décroît par la grâce ou par la disgrâce de ces régimes divers : cette même et unique chose, c'est la France, c'est le Peuple, c'est la Nation.

Telle est la vérité. Mais c'est peu dire : Il faut dire : telle est la vérité, dont on prend graduellement conscience.

Ce nationalisme plus ou moins exprimé, plus ou moins avoué, mais de plus en plus approfondi, depuis qu'un sang si pur lui est dévoué chaque jour, utilise forcément un vocabulaire qui n'a que de lointains rapports avec le catéchisme démocratique. Plus il dit nation, et mieux il dit naissance. -Quoi ! le hasard de la naissance ? -Parfaitement !

Il écrit donc : « instinct héréditaire ». Évoquant les champs, les métiers et puis les arts et les industries de France, il prend garde que la transmission n'en est pas purement artérielle et physique : il faut le langage, l'éducation, la suite des initiations régulières faites à ceux qui viennent par ce qui vécut et s'en va. On jure donc par « la tradition des ancêtres ».

On est républicain et l'on fait ce serment.

Et cependant ! et cependant ! Et cependant ! Les démocraties, spécialement la nôtre, celle de 1789, ont toutes été établies sur un égal mépris du passé charnel et du passé spirituel, de l'hérédité et de la tradition. Son principe, disait Renan, est que le citoyen y naît enfant trouvé et meurt célibataire. Mais plus on abonde dans le sens de la solidarité humaine au double point de vue de l'espace et du temps, et plus, bon gré, mal gré, on doit s'éloigner, on s'éloigne en fait de cet idéal démocratique.

Le rôle de ceux qui ont souci de la vérité des idées et de la pureté du langage est de fixer ces mouvements profonds, ces larges évolutions d'un esprit public. L'erreur des imaginations précipitées (à l'allemande) est de confondre une tendance vivace, active, mais qui agit par degrés, par progrès sûrs, mais comptés et lents, avec une tendance arrivée et fixée. Une autre erreur est de se figurer, comme Baudelaire, que la distance infinie des contradictions radicales doit toujours séparer le rêve de l'action et la vérité idéale des réalités accomplies.

Il faut du temps à tout, voilà la vérité !

Le véritable politique est celui qui, voyant en quel sens se fait le mouvement, se rend un compte exact du terme et qui en disant : on va là, note les obstacles, voit les distances, observe qu'on n'y est pas encore et constate en

souriant ce qui s'éteint, ce qui dure, ce qui renaît.

Pour lui, pour quelques amis, pour le public initié, pour le grand public réfléchi, le véritable politique introduit une variante dans la formule encore républicaine citée plus haut. Et il corrige à mi-voix :

« C'est là qu'il faut chercher et reconnaître l'instinct héréditaire de la nation française qui, dans le champ comme dans l'atelier, a recueilli la tradition des ancêtres... »

Impossible de rendre l'union nationale plus étroite, sans relâcher en même temps l'union républicaine.

Il faut en ces matières savoir ce que l'on veut.

Si le titre de français doit un jour obtenir en France plus de crédit, soit auprès de l'État, soit auprès des particuliers, il faut, puisque les choses resteront égales d'ailleurs, que l'on fasse subir une baisse proportionnelle au titre de républicain et d'ami des gouvernants.

Tout ce que devra gagner l'esprit national, c'est l'esprit de parti qui le lui cédera, l'esprit des partis au pouvoir, l'esprit des partis qui disposent des forces, des ressources, des faveurs de l'État.

La réconciliation nationale ne menace pas seulement les idées ou les passions des partis, elle est funeste à leurs intérêts, aux intérêts vitaux de leurs membres. Notre million de fonctionnaires ! notre budget de six milliards ! Ce butin, qui l'aura ? Si le vrai parti républicain est nettement délimité, un nombre immense de Français est par simple définition exclu du partage : la part des partisans en est accrue d'autant. Mais c'est en cela que consiste le scandale et la honte de ce régime.

L'État

Il faut tendre à éliminer de l'État politique d'un grand pays tout élément de démocratie parlementaire et républicaine. Cet État politique doit être indépendant. Cet État politique doit être « absolu », mot qui signifie indépendant en latin, et qui doit être répété, dans son sens, par tous les esprits sains qui, n'étant pas malades, n'ont pas la peur des mots, qui est une maladie. Il y a des questions qui ne peuvent être réglées sans une indépendance souveraine : là, le chef de l'État politique doit être un souverain indépendant, donc absolu.

L'autorité, c'est la liberté, c'est le non-asservissement de l'État.

Mais il faut tendre à éliminer de la vie sociale tout étatisme. Il faut constituer, organiser la France, ou plutôt la laisser se constituer et s'organiser en une multitude de petits groupements, naturels, autonomes : véritables républiques locales, professionnelles, morales ou religieuses, d'ailleurs compénétrées les unes par les autres, mais se gouvernant par libres conseils spontanés. Le parlementarisme, expulsé de l'État central, peut se réfugier dans ces États inférieurs, à condition que l'État central soit demeuré le maître de la diplomatie, des armées de terre et de mer,

de la haute police, de la haute justice, et soit assez fort pour veiller de haut à toutes les fonctions d'intérêt général.

l'État républicain-démocrate a, pendant cent ans, rongé la Société.

C'est au tour de la Société de ronger l'État.

Ces aveugles réactions, toutes mécaniques, se succéderont indéfiniment aussi longtemps que l'État ne sera point restauré dans son ordre, la Société dans le sien, par une volonté ordonnatrice, directrice, qui soit également capable de servir la Société et l'État. . ***

Nous ne redoutons pas les États dans l'État ; la vieille France, qui en était toute pétrie, ne s'en portait pas plus mal, au contraire.

► Mais il y a l'esprit de corps...

► Eh bien ! l'esprit de corps, nous l'avons défendu partout où il a été attaqué. Nous l'avons excité partout où sa vigueur tendait à décroître. L'homme n'est pas grand'chose dans l'ordre politique ou civil, il n'y peut rien, sans l'assistance de son groupe. De la famille, de la patrie, du métier, de la ville, des syndicats fédérés et confédérés, lui vient l'essentiel de sa force de résistance.

On dit : - Oui, mais contre l'État.

Pourquoi contre l'État ? Sinon parce que l'État sort sans cesse de son rôle, se mêle de ce qui ne le regarde pas et se désintéresse de son métier ? Fortifions l'État central dans ses vrais centres, qui sont la haute justice, la haute police, les armées de terre et de mer, la politique extérieure, et laissons les États secondaires graviter pacifiquement autour de lui, ressortir à son arbitrage sans pouvoir entrer en conflits d'intérêts avec lui.

Mais vous avez créé une cohue de fonctionnaires, vous avez introduit parmi les citoyens non fonctionnarisés un système d'intimidation et de corruption purement étatiste.

Vous avez cru vous assurer un peuple d'esclaves ?

Eh ! Ces esclaves ont vu le maître, et ce maître anonyme, ce maître collectif trouve partout une race de Spartacus. « Anarchie ! » s'écrie-t-on. Probablement, mais si féconde, cette anarchie, que la Monarchie réparatrice peut en sortir !

Les Français se font une très haute idée de l'État. C'est que leur pays a donné longtemps le modèle de l'État :

D'un État sans étatisme.

Vigoureux là où il était concentré dans la haute fonction de direction et de répartition.

Très lâche, très libre, presque absent, quoique partout représenté dans les endroits où l'intérêt le plus général n'était

pas engagé.

Donc en son centre, très monarchique. A son extrémité, très républicain, formé d'une poussière de république dont les traces sont déterrées à chaque pas que nous faisons dans nos archives.

On dit : les Bourbons ont détruit les libertés, détruisant ainsi leur autorité. Les Bourbons n'ont pas tant détruit ! Sous le roi qui disait l'État c'est moi, des conseils de paroisses et de petites villes exerçaient une autorité qui ferait bien pâlir les maires d'aujourd'hui !

Non systématiques, ni délibérées, mais raisonnables et qui sortaient de la nature des choses comme de celle des hommes, logeant le pouvoir où était la compétence, mettant tout en haut la souveraine autorité politique comme elle distribuait en bas toutes les libertés, cette combinaison établissait ainsi la variation, la lutte, le conflit public, aux points où ces agitations causaient le minimum de dégâts tandis que le maximum de stabilité et de durée était constitué et défendu aux postes nécessaires.

Les bonnes gens qui disent que ce passé est passé, mais ne peut revenir, affirment certainement ce que personne ne peut savoir, mais elles devraient consentir que la République n'est pas seulement l'absence ou le contraire d'une monarchie : elle est la diffamation de tout ce que tant de républicains voudraient emprunter à la monarchie, c'est-à-dire la stabilité, la cohérence, la responsabilité des personnes et l'ordre des choses.

Tout au contraire l'étrange structure de leur démocratie, son esprit, implique la croyance aux vertus de l'instabilité de la compétition, de l'anonymat, de l'irresponsabilité, enfin de tout ce qui compose un régime d'opinion, un gouvernement de parti, une souveraineté de nombre !

Que le respect de l'État, que le pouvoir de l'État se dissolve à pareil jeu, c'est le contraire qui serait surprenant...

Les « grands principes »

La fausse liberté

Le libéralisme est la doctrine politique qui fait de la Liberté le principe fondamental par rapport auquel tout doit s'organiser en fait, par rapport auquel tout doit se juger en droit.

Dans l'ordre politique, le libéralisme, exprimé à la première phrase du Contrat social et au premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme, porte que l'Homme naît libre. Le libéralisme veut dégager l'individu humain de ses antécédences, ou naturelles, ou historiques. Il l'affranchira des liens de famille, des liens corporatifs et de tous les autres liens sociaux ou traditionnels.

Je dis que le libéralisme supprime donc en fait toutes les libertés.

Libéralisme égale despotisme.

En effet : comme il faut vivre en société, et que la société exige un gouvernement, le libéralisme établira le gouvernement de la société en accordant un suffrage à chaque liberté et en faisant le total de ces souverains suffrages. La majorité, exprimant ce que Rousseau appelle la volonté générale, exprimera ainsi en quelque sorte une liberté générale : la volonté de la majorité devient dès lors un décret-loi contre lequel personne ni rien ne sauraient avoir de recours, si utile et si raisonnable, ou si précieuse et si sacrée que puisse être cette chose ou cette personne.

Liberté générale ! Mais plus de libertés particulières !

La liberté-principe établit une règle qui, très logiquement, ignore les forces et les libertés particulières ; elle se vante de créer toute seule la liberté de chacun ; mais, en pratique, l'histoire le montre bien, cet individualisme annule les individus. C'est son premier effet. Le second est de tyranniser, sans sortir du « droit » tous les individus n'appartenant pas au parti de la majorité, et ainsi de détruire les derniers refuges des libertés réelles. Tels sont les deux effets successifs de la Liberté politique (ou volonté du peuple) sous son aspect le plus connu, qui est celui de la « démocratie libérale » ou démocratie fondée sur la Liberté, Liberté fondant son gouvernement.

L'égalité imaginaire

Dans un État puissant, vaste, riche et complexe comme le nôtre, chacun assurément doit avoir le plus de droits possible, mais il ne dépend de personne de faire que ces droits soient égaux quand ils correspondent à des situations naturellement inégales.

Quand donc, en un tel cas, la loi vient proclamer cette égalité, la loi ment, et, les faits quotidiens mettant ce mensonge en lumière, ôtant aux citoyens le respect qu'ils devraient aux lois de leur pays, ceux-ci en reçoivent un conseil permanent de dénigrement et de fronde, d'anarchie et d'insurrection.

L'égalité ne peut régner nulle part ; mais son obsession, son désir, établissent un esprit politique directement contraire aux besoins vitaux d'un pays : l'égalitarisme démocrate tue la discipline militaire et le peuple a besoin d'une armée ; l'égalitarisme démocrate, par l'envie qu'il distille, tue la concorde civile, la cordialité, la paix entre particuliers, et le peuple a besoin de concorde, de paix, de cordialité.

Parmi les théoriciens de la révolution russe, les uns disent qu'elle est la démocratie pure, les autres soutiennent qu'elle est l'antidémocratie.

La conciliation est simple : on peut vouloir supprimer l'égalité au moyen de telle ou telle construction révolutionnaire, mais sans l'égalitarisme on ne fait pas de révolution.

Une classe a réduit une autre classe en esclavage. C'est l'inégalité soviétique.

Mais le bouleversement se fait au nom de l'égalité, et la classe victorieuse prétend s'organiser elle-même sur le plan égalitaire et démocratique, auquel la nature des choses s'opposera.

La journée du 14 juillet 1789 nous ayant apporté la Liberté, la nuit du 4 août suivant nous a valu l'Égalité : voilà ce que nous avons lu dans l'histoire officielle. On commence à savoir ce que fut cette bonne Bastille, hôpital pour les demi-fous et maison de retraite pour les demi-criminels, envahie et détruite par une bande de malfaiteurs et d'étrangers, la plupart allemands, avouait Marat : il importe de revenir sur la légende des privilèges renoncés au 4 août.

En nous la racontant, les historiens révolutionnaires oublient de faire savoir que l'âge d'or du Tiers-État de France se place au XVIIIe siècle.

Quelque avantage réel qu'ait perdu la Noblesse dans cette triste nuit, ce n'est pas elle, ce n'est pas le Clergé non plus qui en auront beaucoup souffert, c'est la députation des villes, c'est l'Ordre de la bourgeoisie et du peuple gras.

L'égalité et l'uniformité sont si peu « le progrès » qu'elles fournissent la plus oppressive des règles.

Seul le privilège affranchit.

Il y a des situations particulières : si l'on veut les régler, il faut des lois particulières. Le mot privilège n'a aucun autre sens. Mais il reste loisible à des politiques irréfléchis de se gendarmer contre un mot, de se croiser les bras par la haine

d'un mot et de laisser ainsi les réalités de l'économie et du travail français tomber dans un gâchis et dans un chaos pour lequel le nom d'anarchie est trop doux.

La fraternité révolutionnaire

Ce mauvais décalque du précepte évangélique de charité est sorti d'une confusion entre la loi effective de la nature et la loi idéale d'amour. Le dévouement, le sacrifice, la douceur sont des vertus qui s'acquièrent au prix de mille efforts. La bienveillance même est le lot de rares tempéraments favorisés par un atavisme prospère ou par un milieu social protecteur.

Ces choses n'existent guère à l'état sauvage.

Dire aux hommes : - « Rien n'est plus facile que d'être des frères ; vos instincts sont bons, bonnes les choses ; il n'y a d'obstacle à l'universelle embrassade que la perversité de quelques monstres oppresseurs, semeurs d'inimitié, dont il faut vous débarrasser »... ; leur dire cela, c'est montrer du doigt chacun de leurs voisins comme un de ces monstres pervers, car il n'est point possible de ne trouver jamais autour de soi que des visages bienveillants et des sympathies rayonnantes : c'est inoculer le délire logique de la persécution, Taine l'a très bien démontré.

La loi des suspects est née de là, ainsi que toute la Terreur. Le personnage de Saint-Just, cet idyllique massacreur qui étonna Alfred de Vigny, s'explique ainsi par la nature mensongère de la philanthropie, qui ne conduit qu'à un travesti doucereux, mais odieux, de l'égoïsme et de la faiblesse d'esprit.

Jamais le mot de Bacon « pour vaincre la nature, il faut d'abord lui obéir » ne fut donc mieux réalisé.

Puisque le sentiment de la fraternité s'engendre d'une bienveillance accidentelle ou d'un rare effort vertueux, on aurait dû le laisser s'épancher de l'âme des saints personnages et des grands hommes sur les foules qui en auraient été imbibées, réjouies, améliorées.

Tout au contraire, c'est aux foules qu'on l'a tout de suite enseigné et ce cri « nous sommes des frères », poussé d'en bas vers les hauteurs, a signifié très rapidement : « A bas tout ce qui est au-dessus de nous ! A bas tous les meilleurs que nous... »

La démocratie

La démocratie est le gouvernement du nombre.

Et, dès lors, il n'y a pas de démocratie, il n'y en a jamais eu ; nulle part, en aucun temps, n'a pu exister le gouvernement de tout le monde par tout le monde.

On appelle encore démocratie l'état social démocratique - un état égalitaire de la société dans lequel les différences de classes seraient inexistantes, ou censées abolies.

On appelle enfin démocratique un ensemble d'idées et un corps d'institutions ou de lois, tendant soit à l'impossible gouvernement du nombre, soit au chimérique état égalitaire de la société.

Notre République est démocratique en ce sens qu'elle a la démocratie pour idée directrice et pour fin, lointaine ou prochaine. Elle tend ainsi et ne peut tendre qu'à niveler le pays et à le dissoudre.

Chemin faisant, elle l'abrutit.

La démocratie n'est pas un fait. La démocratie est une idée. Cette idée inspire des lois. Et ces lois et ces institutions se révèlent de jour en jour plus désastreuses, destructives et ruineuses, plus hostiles aux tendances naturelles des moeurs héréditaires et des coutumes d'un grand peuple, au jeu spontané des intérêts et au développement du progrès. Pourquoi ? Parce que l'idée démocratique est fautive, en ce qu'elle est en désaccord avec la nature. Parce que l'idée démocratique est mauvaise en ce qu'elle soumet constamment le meilleur au pire, le supérieur à l'inférieur : au nombre la qualité, c'est-à-dire la compétence et l'aptitude.

Les défenseurs de la démocratie, ceux qui ne manquent point tout à fait de sens et d'intelligence, sont des mystiques : leur opinion ne se soutient que par un mélange de rêveries et d'impulsions véritablement subjectives. Ni l'histoire des hommes, ni l'étude de leur nature ne permettent d'adhérer au démocratisme, comme à un principe supérieur.

Si je croyais que le principe politique qui exclut des sociétés prospères ou seulement viables le régime démocratique, si je croyais que l'axiome, la démocratie, c'est la mort, datait seulement de deux siècles, ou quatre, ou de dix, je n'y aurais qu'une confiance assez relative. Mais le fait est qu'il est beaucoup plus ancien. Cela est contemporain de la première forme du premier couple humain qui ait laissé son vestige apparent. Et cela est plus ancien encore. La nature des choses a fait de l'inégalité la condition même de la vie, de l'ordre, du progrès.

Quand un atome aventureux se précipita sur deux autres, se les assujettit (le tyran !), et cria : je veux deux, et chacun de vous ne vaut qu'un, mais de la combinaison où je vous emploie, vont naître des réalités nouvelles et des biens nouveaux pour nous trois ! Ce jour-là, au mépris de la stable, morte et froide égalité numérique, un premier pas fut fait dans la haute texture du monde, dans son progrès, mais, par là même, dans une voie d'aristocratie.

Tout ce qui réussit, tout ce qui ne demeure pas dans un chaos de suspension et d'indécision, tout équilibré un peu réel, toute paix un peu prolongée et, en politique, tout état de non-anarchie, tout ce qui ne ressemble pas à la vie politique des Français du siècle passé et aussi du temps où nous sommes, tout bonheur solide et tout succès durable révèle à l'analyse ou raconte à l'histoire une période de lutte, lutte guerrière ou pacifique, lutte généreuse ou furieuse, mais terminée, mais couronnée par l'établissement en quelque sorte naturel des supériorités et des infériorités légitimes. Le Soleil s'éteindra avant qu'il ait cessé d'en être de la sorte.

L'intérêt général et les intérêts particuliers

« L'intérêt général est la somme des intérêts particuliers. »

C'était la thèse libérale au milieu du XIXe siècle. Il a fallu comprendre combien elle est fautive. L'intérêt général comprend la somme des intérêts particuliers. Mais ceux-ci sont très loin de suffire à le constituer.

Il faut prendre le contre-pied de la sottise libérale et oser même dire que l'intérêt général peut comporter une soustraction faite aux intérêts particuliers les plus apparents.

Cette soustraction ne se fait pas spontanément mais d'autorité. Les particuliers y consentent lorsque l'opération est faite ou qu'ils se voient contraints de la laisser faire. Un très petit nombre est capable d'apercevoir l'utilité des sacrifices consentis par les particuliers à l'État ; un plus petit nombre encore voit les dangers de certains sacrifices consentis par l'État aux particuliers.

La République joue de ces ignorances. Elle en jouit et elle en vit.

L'intérêt général, qui est que la France vive moyennant quelques sacrifices imposés à tous, cet intérêt n'a point un organe vivant, une expression concrète, un pouvoir capable de l'imposer.

On est prié de prendre garde à ce point qui, de tout temps, comporta une intervention de la souveraineté. Ce point, toujours le même, souvent à peine perceptible, mais très profond, qui s'élève sans cesse :

1° entre les intérêts privés et l'intérêt général, à chaque instant donné de la vie d'un peuple ;

2° entre l'intérêt général à un instant donné et ce même intérêt général aux instants qui vont suivre.

Ce double souci est justement appelé royal, car il est ordinairement réservé aux princes : souci du bien présent de tous les citoyens, souci de l'avenir pour ces citoyens et leurs enfants.

En République, qui peut l'avoir ?

Je ne crois, certes pas, que l'intérêt mène le monde, et je crois plutôt qu'il l'immobilise et le perd, mais il est évident que les atomes particuliers et particularistes dont se composent les masses du monde sont facilement entraînés et dévoyés dans la direction de leurs intérêts les plus aveuglément égoïstes.

Le désintéressement agit peu, sauf en quelques héros, qui priment et emportent tout.

L'intérêt pur guide souvent fort le mal.

L'art véritable du politique est de savoir discerner le point par lequel peuvent passer ensemble et coïncider la passion et le devoir, l'intérêt privé et l'intérêt national, afin de transformer les intérêts et les passions d'un chacun en serviteurs de l'utilité générale.

Le nombre et l'opinion

Depuis 1789, la France rédige des constitutions et des lois qui ont pour objet de rendre souveraines les décisions prises par le nombre, la foule, la démocratie et la quantité. Une République démocratique, étant fondée constitutionnellement sur le nombre, doit croire au nombre en toute chose : habitants, lieues carrées, devaient impressionner et tranquilliser les républicains. De là l'enthousiasme extravagant et sans mesure pour cette pauvre alliance russe qui nous fit quelque bien, et d'où nous sont venus tant de maux ! La Russie tenait tant de place sur la mappemonde !

Les royautés et les aristocraties connaissent que le monde appartient à la force, donc à la qualité. Mais une foule croit aux foules comme le stupide Xérxès.

Par sa clarté propre, l'antidémocratie oblige à chercher la solution des problèmes relatifs au peuple absolument en dehors de la sphère démocratique : dans la sphère de l'association et de la sélection, qui est éminemment hiérarchique et qualitative.

Tout ce qu'on peut imaginer et même raisonnablement concevoir à propos des faits nouveau-nés qui auraient augmenté, de nos jours, l'importance du Nombre - progrès de la population accroissant la densité des villes et des États, facilité des communications, naissance et extension de la grande industrie, développement de la presse, armées nationales englobant des millions d'hommes - tout cela peut et doit, dans tous les cas, être transformé en problèmes d'organisation dans lesquels ce n'est pas l'individu ni l'addition des individus qui importe, mais, pour leur bonheur même la manière de les placer et de les composer les uns par rapport aux autres : distribution des individus entre les campagnes et les villes, degré, mesure de l'enracinement, de l'embourgeoisement, de l'incorporation, ordre de la vie communale, de la vie régionale, syndicalisme, corporations ouvrières, constitution, maintien ou critique des autorités spirituelles, depuis les confessions religieuses jusqu'aux académies, enfin statut du commandement militaire, doctrine et statut de l'État central.

Naturellement incapable de s'organiser par sa propre vertu et tant qu'il n'est que lui, le Nombre a cependant un tel besoin d'être organisé pour ne pas se rompre en tout rompant autour de lui, que l'on pourrait avancer, en vérité presque évidente, qu'à toute progression arithmétique de la population doit correspondre une progression géométrique de l'organisation.

L'opinion est une lourde masse. Elle a besoin d'émotions épaisses et d'excitants grossiers pour s'intéresser à prévoir. Elle vit du présent et, pour l'avenir, l'immédiat la préoccupe seul.

L'opinion peut dépendre d'une erreur ou d'un mensonge. La vérité est indépendante de l'opinion.

On n'a pas démontré que les opinions situées au-delà de l'extrême gauche soient nécessairement une surenchère ou une utopie. Au-delà du socialisme, il y a le syndicalisme, c'est-à-dire un précieux lambeau de tradition. Au-delà de l'anarchisme, il y a le monarchisme, c'est-à-dire, après le sac de tous les pouvoirs publics, le rétablissement du minimum d'autorité indispensable à la société et à la patrie. Cela peut s'appeler le pire. Nous l'appelons le bien.

Il ne s'agit pas de savoir l'opinion des 9/10e des Français sur les conditions du salut public, mais bien quelles sont les conditions même de ce salut. Ne fût-on, à connaître ces conditions, qu'un seul contre 38 millions, on aurait raison de les proposer, de les soutenir, de plaider pour elles, de travailler à les faire prévaloir sur l'avis des autres, par tous les moyens qui se présenteront.

Cet un là n'aurait tort que si la volonté, nue et désarmée, était le seul moyen de faire prévaloir une idée juste. Mais tel n'est point le cas.

Nulle opinion, si éloquente et persuasive qu'on la suppose, n'est absolument défendue contre le soupçon de céder, directement ou non, à des influences d'argent. Tous les faits connus, tous ceux qui se découvrent, conspirent de plus en plus à représenter la puissance intellectuelle de l'orateur et de l'écrivain, comme un simple reflet des puissances matérielles.

Le désintéressement personnel se préjuge parfois ; il ne se démontre jamais.

Les journalistes démocrates qui répètent d'un ton vainqueur qu'on achète pas l'Opinion, devraient étudier chez Bismarck comment on la trompe.

Les gouvernements d'opinion ont ceci de terrible que les idées y sont mises au service des intérêts et qu'il est impossible d'aventurer une conception juste sans l'exposer à être captée et détournée au profit de politiciens, cerfs des gens d'affaires.

Où l'opinion gouverne, personne ne gouverne, la spontanéité gouvernementale n'a même plus de centre, d'organe, ni de lieu : athénien, polonais, français, l'État ne peut plus que flotter comme un bouchon de liège, sinon rouler comme une boule de billard.

Toutefois, si l'indépendance et l'initiative tombent ainsi à rien, cela n'annonce pas du tout la fin du mouvement et des tribulations : au contraire ! L'activité que nous n'avons plus, on nous l'imprime ; si nous ne marchons pas, on nous fait marcher.

Quand on prend l'opinion courante pour arbitre de la révision ou de l'exécution des sentences de justice, on s'engage, on l'engage dans la plus terrible des voies.

Aujourd'hui, elle hurle à la grâce ; demain elle hurlera à la mort. Vous ne changerez pas la nature de l'homme, mais vous aurez détruit les sages précautions que les sociétés civilisées ont prises contre ces erreurs.

L'opinion est reine. Pour la capter, il faut la faire, et pour la faire, la tromper. Ou changeons le gouvernement, ou résignons-nous à ce qu'il n'en soit jamais autrement.

L'élection, quand elle est libre (et elle ne l'est pas en France) n'est que l'ombre dont l'opinion est le corps. Modifier l'opinion, c'est produire un effet qui subsiste et qui dure. S'attacher uniquement à l'élection, c'est se vouer à tout risquer sur la plus mauvaise des cartes.

L'opinion peut s'exprimer de mille autres manières que par la voie légale et constitutionnelle de l'élection. Et il y a mille façons d'empêcher cette voie légale et constitutionnelle d'exprimer, comme elle le devrait, l'opinion.

Une opinion qui se trompe ou se fait tromper comme s'est trompée et s'est fait tromper l'opinion directrice des

quarante mille comitards républicains de 1914 et de 1918 est une incapable ou une déchue. La réalité lui échappe.

Tous les petits intérêts mobilisés ne doivent donner d'illusion sur l'état d'esprit du corps électoral français.

De tous les peuples civilisés, c'est peut-être le nôtre qui se désintéresse le plus du lot de souveraineté réparti entre ses douze millions d'électeurs et d'éligibles.

Ce ne sont même pas les plaisirs, ce sont le plus souvent les travaux honorables, ce sont les devoirs, qui détournent nos particuliers, non seulement de l'exercice quadriennal du suffrage, mais de cette préoccupation civique puissante, que devrait établir en eux leur conscience de Démocrates-Rois.

Ne parlons pas de ceux, si nombreux, qui craignent de se compromettre et qui veulent d'abord gagner la vie de leurs enfants sans rien craindre de la Loge ou de la Sacristie.

Des Français les meilleurs, les plus droits, les plus intelligents, les mieux doués, la grande majorité vaque avec sérieux et sagesse aux tâches qui lui sont imposées pour soutenir une famille, exercer une pensée, un métier, un art, la part donnée à l'intérêt public est infime ; encore est-elle accordée avec des réserves de prudence et de discrétion que motivent la complication des affaires, le manque inévitable de renseignements sûrs, toutes les raisons presque justes qui font qu'un bon esprit préfère abandonner le train de la vie politique aux éléments les moins recommandables du pays.

En temps normal, et les grandes crises exceptées, il ne peut y avoir commune mesure entre le mol intérêt qu'éveillent les affaires de l'État chez le Français moyen et le retentissement direct, l'ébranlement profond que ces mêmes affaires suscitent chez le moindre gardien d'une Couronne héréditaire, chez le plus médiocre dépositaire d'un Droit royal. Raison chez celui-ci : le public et le privé ne font qu'un ; toucher à son bien royal atteint forcément son bien personnel ; chez le citoyen-roi les deux domaines sont distincts et même distants : il doit faire un certain effort pour s'élever du sens des intérêts de son foyer à la recherche des intérêts de la cité.

Tel étant le prix qu'il attache à son rôle de douze millionième de roi, le citoyen souverain ne peut pas s'exagérer cette dignité.

Seuls les gens qui en profitent accordent au scrutin la signification morale vénérable rêvée par les théoriciens de la démocratie : le succès des majorités est un phénomène de force qui n'inspire pas plus de respect ni d'estime que le succès d'un coup d'État. Cela est si vrai que le vaincu ne se rallie pas au vainqueur, comme il arriverait s'ils avaient en commun quelque foi au sens auguste de leur débat légal, à la valeur supérieure de la solution par le compte de la majorité.

M. Painlevé disait le 4 juin 1924 à la Chambre : « Le suffrage universel est notre maître à tous. Quand il a fait entendre sa voix, chacun doit s'incliner devant son verdict. » C'est un fait que nul ne s'incline. On se contente de céder à la force. Mais le vaincu hait le vainqueur à la proportion de sa victoire. Il travaille à la tourner et à la fausser.

Le citoyen use des scrutins pour sa commodité du jour. Il n'use pas des scrutins pour s'imposer une contrainte ou

pour assumer un fardeau public. Cette volonté populaire est tellement vidée de tout prestige humain que l'on ne songe plus à demander en son nom aux individus, je ne dis pas un acte de dévouement ou de sacrifice, mais une insignifiante concession d'amour-propre.

Pour déterminer un effort, on recourt à d'autres aiguillons. Dans l'admirable mobilisation de 1914, personne n'est parti pour la guerre parce que la majorité y souscrivait. Mais la majorité y a souscrit pour les motifs les plus divers qui ont concordé : le sol, le sang, la propriété, l'héritage, l'injustice de l'agression et de l'invasion, le rêve et l'espoir de mener la dernière des guerres, la philanthropie universelle, même la fierté d'être en République, jamais, nulle part, le sentiment concret, l'idée spartiate ou stoïque du devoir de mourir parce que la loi d'une majorité en avait ainsi disposé.

Au surplus, les souverains électeurs d'avril précédent s'étaient décidés en sens contraire : ils avaient voté pour le désarmement !

L'élection

La population de la France se compose d'un peu moins de quarante millions d'âmes sur lesquelles environ douze millions d'électeurs. Sept à huit millions ont l'habitude de voter. Les quatre à cinq autres millions préfèrent s'abstenir. Que sont ces derniers ? ; Des opposants, dit-on. Mais s'ils l'étaient, ils voteraient pour l'opposition.

Alors, qui ne dit mot consent. - A quoi consentent-ils ? ;

S'ils consentaient, s'ils adhéraient au mouvement, à l'impulsion, à l'orientation du régime, si la République républicante répondait à leurs vœux, à leurs intérêts et à leurs passions, ils y ajouteraient le concours du bulletin de vote. La masse abstentionniste consent donc à tout autre chose et ce qu'elle approuve tacitement ne peut être que le degré ou le vestige d'ordre conservé par un gouvernement quel qu'il soit.

Son silence est favorable à l'ordre gouvernemental, non à la nature du gouvernement.

Les rues sont balayées, en somme, chaque jour, les chaussées rempierrées, les limites des champs à peu près respectées. Il reste une police, un semblant de justice ; l'armée allemande n'a pas enlevé Nancy, l'ordre de mobilisation n'est pas envoyé, on ne retire pas les livrets de la caisse d'épargne. Tant que cet ordre matériel subsiste, la masse abstentionniste ne s'alarme point.

Dans une autre portion de cette masse, la politique procure à qui s'en occupe des tracasseries et des ennuis. Le Français déteste ce genre d'incommodités. Manque de courage civique ? ; Non pas précisément. Mais l'épreuve de ce courage dans le jeu de la politique des partis oblige au sacrifice de quelques-unes de nos qualités et de nos vertus nationales : le sérieux de l'esprit, le goût de la société, la cordialité des relations de famille ou de corps, l'amour du travail, l'économie et, pour parler comme Musset : Et l'éternel bon sens lequel est né français !

Car il est insensé d'avoir à se prendre aux cheveux pour des choses et des gens que l'on a conscience d'ignorer tout à fait.

Soit, de nouvelles élections sont faites.

Je songe à beaucoup de ceux qui ont marché, marché avec le plus de courage, avec le plus d'entrain, dans la voie de l'action électorale ardente conseillée par quelques entraîneurs jeunes et vieux.

Ces hommes, hier si dévoués, bons sergents de la lutte électorale légale, supputent l'effort fait, le travail prodigué, l'argent dépensé et le résultat, vraiment misérable, obtenu : sur le plus grand nombre de points, quelques centaines et, au plus quelques milliers de voix arrachées momentanément à l'adversaire. Un nombre de sièges insignifiant. Nulle promesse, nul espoir, si pauvre soit-il, d'obtenir le dur redressement, le puissant sursaut politique, moral et administratif, que tous les esprits éclairés jugent indispensable au pays et que le pays accepterait s'il lui était apporté tout cuit. Où une large infusion d'esprit nouveau serait, je ne dis pas nécessaire mais tout à fait urgente, il se trouve que l'on a pu jeter de-ci, de-là quelques gouttes d'eau sucrée dans la rivière de vitriol. Sérieusement, qu'est-ce que c'est que cela ? ; Qu'est-ce que cela vaut ? ;

Qu'est-ce que cela peut ? ; Je parle, bien entendu, dans l'ordre du nombre, sur le plan de la forme numérique où l'on est placé à la Chambre.

Mais, du point de vue de la qualité, cela est plus désespérant, encore... Car, là, pour avoir le nombre (hélas ! un bien petit nombre), on a été induit, partout, à sacrifier le programme, c'est-à-dire la vigueur de ce mouvement et de cette résistance qu'exigerait strictement la situation. Il faudrait un élan réformateur anti-étatiste : pour ne point compromettre leur parti ou pour assurer leurs élections, les meilleurs candidats demandent, à égalité, l'industrialisation des monopoles (ce qui n'a point de sens entre les mains de l'État) ou leur retour à l'industrie privée (ce qui est le parti sensé). Il faudrait, d'autre part, un coup de frein sérieux et sévère donné à toutes les anarchies, mais la volonté (obligatoire ici) de grouper plus de monde et de paraître « moins réactionnaire » détermine dans toute la série des « bons » candidats un état d'inhibition et de timidité d'autant plus pitoyable que le parti des partageux et des spoliateurs ne se montre, lui, ni timide ni entravé !

Quiconque fait le siège d'une circonscription, muni d'un programme patriotique et civique, demande des efforts et des sacrifices et ne promet ni immunités ni pilleries : il s'aperçoit vite que plus ses idées ont de précision et de clarté, plus elles rencontrent ou suscitent d'oppositions. Je ne dis pas des objections filles de la raison. Je dis des oppositions filles du nombre. Ou bien le candidat maintient ce qu'il juge nécessaire et raisonnable, et le Nombre le quitte. Ou il rogne, réduit, estompe, sacrifie sur le chapitre de la Raison et de la Nécessité, et le Nombre peut le suivre, le Nombre peut l'élire, mais alors, à quoi bon ? ;

A cela, l'on répond quelquefois qu'un siège qui serait occupé par un méchant homme, le sera, cette fois, par un homme de bien. Mais un homme de bien en délicatesse secrète avec ce qu'il juge bon, raisonnable, utile, nécessaire, garde-t-il un droit à son titre ? ; Et voit-on de grands avantages à ce que soient faites de mauvaises lois, prises de mauvaises mesures, par des hommes qui eurent un passé bienfaisant ou qui gardent une réputation honorable ? ; Il semble bien que leur autorité morale ne sert qu'à accréditer le mal et à introduire le pire. Mieux vaut, mille fois, que le mal et le pire soient faits par de méchants repérés, connus et cotés comme tels !

Aux bons temps de la République, Rome punissait de peines sévères la brigade, c'est-à-dire la candidature. On ne s'établissait pas candidat. On était constitué candidat par le vœu public. Ainsi le voudrait la raison.

La députation ne devait pas être un métier comportant des profits, mais une charge imposant de lourds sacrifices. C'est à l'industriel capable, au commerçant heureux, à l'agriculteur d'expérience, au juriste consommé que la Voix

publique devait aller dire :

- Sortez de votre cabinet et de vos affaires ; ce sont nos communes affaires qu'il vous faut prendre en main et faire connaître à l'État. Votre élection ne doit pas être votre oeuvre, mais la nôtre. C'est à vous de vous laisser faire, c'est à nous de vous porter et de vous faire triompher... L'élu de l'opinion n'est loyalement élu qu'à ce prix.

Dans la mesure où elle est affranchie de l'État et s'exerce avec quelque liberté, l'élection est, par elle-même, fort peu de chose.

L'élection est à l'opinion ce que l'ombre est au corps, ce que le reflet est à l'image. L'esprit électoral est précisément un esprit qui néglige l'action directe et la propagande de l'idée pour courir l'unique mirage du vote. Or, les résultats d'un

mouvement d'idées, les effets d'une action directe restent, durent, se développent quand bien même l'objectif accessoire, l'électoral, est manqué.

Au contraire, tout est défait, tout est perdu au soir d'une défaite électorale, quand le labeur de plusieurs saisons a tendu uniquement à gagner des sièges.

L'action directe, l'action sans intermédiaire permet fort bien, le cas échéant, l'action pour l'élection de ces intermédiaires appelés sénateurs ou députés ; l'action électorale pure ne suffit pas à son effort dès que le but électant n'est pas atteint.

Sur presque tous les points, le cadre électoral est composé et conçu de telle sorte que le résultat comporte une part de mensonge : que dire, par exemple, des coupes transversales et verticales opérées dans l'enceinte des grandes villes !

L'élu représente un bout de quartier du centre et un bout de banlieue, à l'exclusion de toute unité locale organique et vivante.

Le principe de vie réelle est tellement suspect que des étrangers sont comptés dans le nombre d'habitants nécessaires à la formation de chaque collège électoral : eux qui ne sont rien dans la vie civique, eux, ce corps étranger (c'est le cas de le dire), influent néanmoins par leur masse sur le plus ou moins d'importance accordée à chaque circonscription ! On n'a jamais accumulé un tel nombre de non-sens.

Plus nous avons sujet de nous enorgueillir du retour de la raison dans les hautes sphères de l'esprit public français, moins nous avons de goût à consentir aucune concession à l'absurde.

Il n'y a pas un exemple, dans l'histoire, d'une initiative heureuse (j'entends positive et créatrice, non destructive ni purement défensive) qui ait été prise par des majorités.

Le procédé normal de tous les progrès est bien le contraire : la volonté, la décision, l'entreprise sortent du petit nombre ; l'assentiment, l'acceptation, de la majorité.

C'est aux minorités qu'appartiennent la vertu, l'audace et la puissance, comme la conception. Et l'on donne le pouvoir aux majorités !

Pour dire non à certains excès révolutionnaires, il est (ou il paraît être) suffisant d'avoir, au bon endroit, au bon moment, la majorité.

La fonction normale des majorités a été souvent celle-là : le refus de marcher ou de laisser marcher opposé à une minorité enthousiaste, disciplinée, révolutionnaires qui, d'ailleurs, tôt ou tard, de droit ou de biais, finit presque toujours par avoir raison d'un obstacle immobile, massif, quantitatif. Un jour ou l'autre a lieu cette victoire du mens, de l'esprit, même d'un esprit peu recommandable sur la moles, matière inerte, fût-elle composée d'éléments distingués.

Pour nous mettre complètement en règle avec l'expérience, il faut avouer que cette dernière loi porte exception, car il arrive aussi que tel barrage, solidement maçonné, tienne longtemps et pour ainsi dire toujours. Mais répétons-le et comprenons-le bien : pour remplir ce rôle optimal du barrage en démocratie parlementaire, il est indispensable d'être la majorité.

Qu'une minorité de 200 députés, si unie soit-elle, si consistante soit-elle, si durable soit-elle, s'obstine à voter contre jusqu'à la fin des temps, elle n'empêche pas une seule loi funeste de passer. Toutes ces boules bleues sont vaines.

A supposer que l'on ne parvienne pas à les diviser et à les annuler par toutes sortes de manoeuvres de la majorité, il n'y a rien de plus stérile que l'état de 200 députés s'opiniâtrant à dire non là ou 300 autres qui, hurlant : « oui, oui, oui », inscrivent leur volonté dans la loi et dans les faits.

Un gouvernement élu ne représente point la majorité. Car, plus exactement, il dispose des forces de la majorité moins celles de la minorité qu'il doit balancer.

Il ne peut donc utiliser le plein du matériel ni du personnel d'un pays.

Y a-t-il eu jamais une République, c'est-à-dire un gouvernement électif et collectif que l'on pût distinguer du seul parti qui l'ait fait naître et qui l'ait fait vivre ?

Pour le moment et par hypothèse, acceptons une distinction bien en l'air... La République est d'un côté, le parti de l'Étranger de l'autre. Je demande s'il y a dans la collection des mécanismes constitutionnels une machine plus apte que la République à réaliser la domination de ce demi-parti ?

La République démocratique a deux formes : le parlement et le plébiscite.

Sous la forme parlementaire, il est trop évident que la division du pouvoir, la succession rapide des cabinets émiette aussi les responsabilités, diminue l'autorité, permet toutes les influences, toutes les intrusions.

Sous la forme plébiscitaire, il est non moins clair que l'autorité du chef sur lequel des suffrages nombreux se seront concentrés, est pourtant viciée par sa qualité de créature de l'opinion. Il suffit à l'Étranger et à la Finance d'agir sur l'opinion créatrice pour lui susciter des embarras inextricables ou pour l'entraîner à toutes les folies.

Louis-Philippe, élu d'un suffrage restreint, mais d'un suffrage, s'est usé dix-huit ans à lutter contre l'opinion libérale qui le débordait. En se refusant à une politique étrangère qui eût consommé quinze ans plus tôt le suicide de la France, il a souscrit héroïquement à sa propre ruine.

En se mettant aux ordres de l'opinion du siècle, le prince élu Bonaparte nous mena, par Villafranca, Sadowa et Sedan, au terme de la dépression de 1870, la plus profonde qu'ait subie notre pays depuis quatre siècles.

Quelques années avaient suffi à la France du XVe siècle pour se relever des infamies du traité de Troyes, comme au XVIIIe des maux, beaucoup plus relatifs, du traité de Paris. Quarante-quatre ans après que nous eûmes signé le traité de Francfort, nous attendions encore le relèvement et il a fallu que l'Allemagne, au comble de sa puissance, nous en fournît elle-même l'occasion : occasion saisie par la guerre, mais perdue à la paix.

Un politicien peut préférer une fois, deux fois, dix fois le bien public à sa réélection : il ne peut faire de cette préférence-suicide sa règle de conduite habituelle.

N'est-il pas souverainement imprudent de confier le sort du pays à un régime où une alternative de cette qualité doit se poser à chaque instant ?

Peut-être y aurait-il un texte législatif à mettre aux voix, celui qui porterait en signes clairs et nets que le Politicien n'est pas du tout au-dessus des lois et que l'immunité parlementaire n'est pas l'immunité morale (et immorale) qui est en vigueur aujourd'hui.

Encore ce texte irait-il rejoindre les autres dans la corbeille à papier des procureurs généraux.

Le politicien d'Amérique pose en principe : aux vainqueurs les dépouilles.

Le politicien du vieux monde admet sans le dire que tout est permis au parti vainqueur : les lois et les gendarmes ne sont faits que pour le fretin des vaincus et des simples administrés.

Les politiciens n'auront jamais trop de confiance insolente dans leur instinct invincible et profond que tout le mal qu'ils pourront faire ne sera jamais châtié. Ils se sentent en sûreté. Bien. Tous les avertit de leur irresponsabilité matérielle absolue.

Leurs actes et les effets de leurs actes ne sont jamais reliés à leur personne et à leur nom : guerre, cherté, mauvais traités, tout est reçu comme une espèce de fléau naturel comparable à la grêle et à la sécheresse : « On a fait cela, on va faire cela... »

Le pronom indéfini cache tout. Encore sa signification étymologique est-elle complètement étouffée. On signifie hom, c'est-à-dire homme. Régulièrement, il faudrait penser qu'un homme ou des hommes on fait ou vont faire cela... Mais point du tout ! La catastrophe politique est soigneusement dépouillée de tout ce qui supposerait une intervention humaine quelconque.

On a fini par signifier chose, et chose inconnue.

Tout vient de chose et vient de machin. Ce qui reste d'esprit public s'y est d'abord perdu et comme noyé. Ensuite personne n'y a plus pensé. On n'y pense jamais, on est même exercé et dressé très méthodiquement à n'y penser point.

Il n'y a rien de plus redoutable pour les ressorts intimes de la vie sociale ou même de la vie privée.

Il n'y a point de vexations soit légales, soit illégales, que l'Administration française ne se trouve permises contre le contribuable et l'administré. Il n'est point d'insolences que n'osent les bureaux contre le citoyen. Un César anonyme et impersonnel, tout-puissant, mais irresponsable et inconscient s'applique à molester le Français depuis le berceau. Soit qu'il vive tout seul, soit qu'il veuille s'associer, le citoyen français est assuré de rencontrer à tous les pas de son chemin le César-État, le César-bureau, qui lui impose ou lui propose soit ses directions avec ses prohibitions, soit ses marchandises avec ses subventions.

Celles des affaires publiques que le citoyen connaît le mieux sont soumises à la surveillance ou au bon plaisir de l'État. Sans l'État, un père de famille, un conseil municipal, un bureau de société, un simple comité de fêtes ne peuvent décider presque rien en ce qui les touche de plus près et qui les intéresse immédiatement. Associations volontaires, comme les sociétés morales et politiques, ou associations naturelles, comme la famille, la commune et la province, tous les rassemblements de citoyens sont tantôt frappés d'inertie par les lois de l'État, tantôt même interdits par le caprice des chefs temporaires de l'État.

Non seulement l'État ennuie et tracasse le citoyen français, mais il lui inflige des « commodités dangereuses ». Il le sert en des cas où celui-ci devrait se servir lui-même. Il le déshabitude de la réflexion et de l'action personnelle. Ainsi l'État endort et atrophie chez le citoyen la fonction civique. Le citoyen devient ignorant, paresseux et lâche. Il perd le sens et l'esprit public. Traité en mineur, il devient digne de retomber en tutelle. Les intérêts prochains de sa communauté ne le touchent ni ne l'occupent. Des curateurs gérant l'avoir communautaire, il les laisse faire ; il s'isole de ses concitoyens. Il retourne à la condition individualiste du sauvage et du primitif.

Par une suite naturelle de ce régime, des villes de dix mille âmes ne renferment souvent pas un seul de leurs concitoyens qui soit digne d'elles. Pourquoi faire des citoyens, en des lieux où l'État centralisé prend à forfait toutes les besognes civiques ? ; Mais, ces besognes, il est vrai que l'État les fait mal, étant mal outillé pour les faire. Nos différentes communautés glissent ainsi à une décadence profonde, où l'État lui-même les suit.

La course au pouvoir

Il y avait un très grand roi qui avait reçu de ses pères un très beau royaume et qui l'avait accru. A son lit de mort, on lui demanda à qui il laisserait cet Empire. Il répondit , : - Au plus digne. Comme tous étaient les plus dignes ou voulaient l'être, cette confusion de la politique et de la morale, du mérite personnel et de l'aptitude politique, donna le signal des partages et des déchirements.

Si l'empire d'Alexandre valait la peine de vivre, mieux eût valu pour lui, dans le régime de la royauté héréditaire, la pire des Minorités et la plus faible des Régences : son retour au régime de la compétition et du libre choix mit l'héritage en charpie.

La concurrence à main armée (armée du vote ou bien de l'épée et de la grenade), ce régime électif détermine parfois un déchirement et un émiettement territorial qu'on voit à l'oeil nu ; mais parfois aussi la sécession politique et sociale s'opère au fond des consciences, aux profondeurs cachées des grands services de l'État : de toute façon, il s'opère.

Deux, trois, six personnages veulent être premier.

- Pourquoi pas moi ? se dit chacun.

Il n'y a qu'une place. Elle a beau être vacante tous les sept ans.

A peine un titulaire est-il nommé que la cabale et le parti des cinq, six, sept compétiteurs s'organise pour ne lui laisser ni liberté d'action, ni même repos. Le malheureux passe sa vie à se défendre pour défendre sa réélection ou celle de quelqu'un qui soit de son parti, et toutes les énergies qu'il dépense de cette sorte, soustraites au bien public, sont perdues pour le pays.

L'histoire de Ferry, celle de Freycinet, celle de Clémenceau sont incompréhensibles sans ce ressort secret de leurs ambitions présidentielles et des exclusions que leur donnaient les partis.

L'histoire de Briand comporte également ce curieux ressort caché.

Laissons les hommes. Voyons le pays.

La démocratie ou régime de la compétition légale pour le pouvoir suprême, la démocratie ou régime de l'élection du chef (ou des chefs), est essentiellement fin du peuple et fin de civilisation.

Régime qui ne parvint point à défendre Athènes de la Macédoine.

Régime qui ne réussit point à sauver Rome des Barbares.

Régime qui effondra la Pologne entre Frédéric, Catherine et Marie-Thérèse, ses diviseurs.

Et pourtant, socialement, ethniquement, intellectuellement, le Polonais était bien supérieur au Russe, au Prussien et à l'Autrichien. L'histoire, purgée de ses fables, nous apprend que le Germain était bien inférieur au Romain. Le Macédonien n'était rien devant l'Athénien. Mais ces belles races dont la gloire a longtemps survécu à la ruine de

leurs États, ces races de grand avenir eurent des idées politiques et sociales sans avenir.

En revendiquant la liberté de compétitions personnelles contre l'évidente nécessité de maintenir d'abord leur groupe social, elles ont perdu l'indépendance du groupe avec celle de l'individu par-dessus le marché. C'est le type achevé de la mauvaise affaire.

Dans l'État démocratique français, être conseiller municipal, maire, conseiller général, député, sénateur, ministre, président du Conseil, c'est aller, c'est marcher, de sa personne, ou par personnes interposées, vers le premier rang où il s'agit de s'établir le plus longtemps possible, soi ou quelqu'un de son parti. La vie politique, c'est cela essentiellement : cela, considéré au point de vue personnel, de l'étiquette et de l'honneur, ou bien cela considéré au point de vue des fruits réels que donnent ces dignités ou ces charges, qui acheminent à la première.

Réalistes ou idéalistes, personnels ou impersonnels, doctrinaires ou alimentaires, tous les esprits et tous les ventres qui s'occupent de politique, tendent vraisemblablement à créer du désordre tant que l'ordre désiré, c'est-à-dire le succès de leur groupe, n'est pas obtenu. C'est donc par définition le désordre assuré, régulier et perpétuel.

Quand on a compris, je veux dire quand on a vu cela, on se rend compte qu'il n'y a pas de plus pressantes nécessités générales pour l'État français que de mettre le point final à cette course au pouvoir souverain, déchaînée du moindre village et arrivant aux Assemblées, aux Ministères et à l'Élysée. Non, rien, dis-je, n'est plus pressant, selon la très sage vue de Renan, que de « séquestrer » ce pouvoir supérieur, de le soustraire à l'élection, de le rendre à l'hérédité naturelle, à l'histoire, et de détruire ainsi un régime que M. Marcel Sembat avait très bien qualifié en le définissant habile à la lutte intérieure et sans capacité pour les luttes extérieures, ce que les pertes de la Guerre et les déceptions de la Paix n'ont que trop clairement montré.

Quelle rêverie que de vouloir, d'abord, à tout moment de la vie d'un peuple, posséder à la tête de l'État, pour le gouverner, l'esprit le plus doué ou le caractère le plus capable !

Si, en effet, l'on veut courir cette chimère, il n'est qu'une voie : il faut décider qu'un champ clos sera toujours ouvert, qu'un scrutin ou une commission d'examen resteront en permanence, jusqu'à ce que l'on sache qui est absolument le meilleur - sous réserve qu'il n'y ait pas, dans les profondeurs de la population, un meilleur caché qui le prime.

Que l'on ne sourie pas, et que l'on ne crie pas à une hypothèse de mathématicien forcené. Si l'on regarde au fond de la psychologie de la démocratie, la course échevelée à ce « mieux ennemis du bien » est le ressort moral constant du régime... Sans y rendre le progrès plus certain ni plus rapide, c'est bien cela qui fait que l'État n'y a point d'assiette ni le gouvernement de repos. Malgré les fausses périodes d'apaisement, il y a là un trouble qui couve sans cesse.

Sans doute, c'est toujours le plus intrigant qui l'emporte, mais le prétexte à son intrigue ne varie pas : - Qui n'est pas le meilleur ? ; Qui n'est pas le plus digne ? ; Ou qui ne veut pas l'être ? ; Quand la voix populaire évoque le dictateur, il n'est pas un homme public qui ne réponde dans son for que ce dictateur rêvé c'est lui-même ; point de partisan enrôlé dans une faction qui ne mette à la tête de l'État son idole, le chef, ou patron qu'il s'est de lui-même choisi. Le

régime électif peut donc se définir, en psychologie théorique, l'immense antagonisme, furieux ou latent, mais incessant, de onze millions de nos « moi » ou des délégués de nos « moi ! ».

Quelle bataille de microbes ! Et quelle entre-tuerie sans résultat, limite ni fin !

Tout s'y passera donc en brigues, soutenances, examens, vocations, contestations, querelles, qui ne cesseront pas plus d'ébranler l'État que de défaire la nation. Comme le débat porte invariablement sur le point de savoir quelle est la plus forte tête du pays ou quel en est le meilleur coeur, un de ses effets naturels sera de jeter, jusque dans l'élite, une pomme de discorde ou de corruption et, ainsi, de transformer, de plus en plus, quelques-unes des plus précieuses valeurs de l'intelligence, ou même de l'âme, en retoquées, en mécontentes, toujours occupées de leur déception renaissante pour de perpétuelles revanches de l'amour-propre ou de l'intérêt : ces valeurs réelles seront induites à quitter le domaine déjà troublé de leur science, de leur industrie, de leur art ou de leur charité pour contaminer les domaines avoisinants, les occuper et les agiter de leurs griefs et de leurs passions.

Selon le vieil adage de l'École, cette corruption des Meilleurs en deviendra pire que tout.

En vain la constitution d'un monde particulier de politiciens limite-t-elle un peu le dégât, car cette profession nouvelle est une hérésie dans la doctrine de la démocratie et de la République.

Elle spécialise et approprie le domaine politique au lieu de le laisser à tous, comme le veut le dogme. De plus, cette profession n'est pas un cercle fermé et elle a un intérêt, pour se maintenir, à recruter, de temps en temps, au-dehors, de quoi aggraver et multiplier ses dommages.

On a déjà beaucoup perdu à fonctionnariser un certain nombre de hautes activités du coeur et de l'esprit : que deviendra le reste, si on l'embarque dans la bagarre permanente de l'élection !

Mais supposons le but atteint une fois. Le plus capable est élevé sur un pavois. Eh bien ! le vrai but est manqué ! Pourquoi ?

Parce que capacité politique et bienfaisance politique sont deux.

Le cas privilégié de Napoléon Bonaparte montre tout ce que peut contre le bien d'un peuple le plus doué des génies, le mieux fait pour conduire, s'il n'est point tempéré et limité par certains contre-poids dont le souci du bien public fait le centre essentiel. Il savait commander ? ; Il excellait au commandement ? Mais il n'était pas très sensible au soin de ménager les intérêts d'un bien public qu'il eût voulu du reste servir.

La manière dont Bonaparte avait accédé au pouvoir l'obligeait à une défensive épuisante contre les formes d'ascension et d'éviction similaires. L'exemple suffit à montrer combien l'autorité du meilleur une fois désigné sera toujours rongée par la menace de quelque élu nouveau du destin. Cette autorité est soumise à des tentatives continuelles d'usurpation, de substitution, de remplacement.

Or, ce remplacement fatal, parfois inscrit dans la constitution, l'est toujours dans la nature des choses quand il s'agit d'un pouvoir qui ne procède pas de l'hérédité légitime.

Là encore, cela conduit au changement perpétuel.

Au lieu de ce funeste roulement, le bien public et le cri public sollicitent également la stabilité.

Au mouvement perpétuel correspondent l'émotion et le malaise continus. Cela est senti. Un demi-siècle de pénible et stérile compétition pour le premier rang aura surtout servi à faire apprécier et désirer le contraire direct de cette erreur. Le mal qu'il faut exclure est la compétition : compétition des mérites, compétition des talents ou des ambitions.

Le même système politique qui refuse au citoyen le droit de traiter des questions qu'il connaît et de gérer les intérêts qui lui sont les plus proches, les mêmes hommes qui refusent à l'électeur municipal le droit de changer une fontaine de place ou d'ouvrir un chemin sans la permission de l'État, prêtent, par la plus étonnante des fictions constitutionnelles, au même citoyen et au même électeur le pouvoir absolu de faire un choix sensé et d'émettre un avis utile sur les questions les plus lointaines, les plus profondes et les plus épineuses de la politique générale : cet électeur, ce citoyen, dont on suspecte la compétence en des sujets fort modestes, est tout d'un coup censé posséder les lumières des cinq classes de l'Institut, puisqu'on propose à ce citoyen de choisir entre la politique radicale et l'opportuniste, entre l'autoritaire et la libérale, entre le socialisme et le capitalisme, et qu'il a le droit d'orienter par son choix, par son vote, la législation, la haute justice, la diplomatie, l'organisation militaire et navale du pays tout entier !

Jamais une si grande chimère n'a été réalisée avec probité. Au lieu de s'en plaindre, il faut voir qu'elle est irréalisable et prévoir que, même indépendant, même probe, même intelligent, l'électeur sera toujours incompetent sur la plupart des sujets qui lui seront soumis. Cette incompetence le rend ou violent et aveugle, ou hésitant et versatile, souvent même ceci et cela tout à la fois.

L'électeur français passe son temps à délivrer des blancs-seings à des inconnus, sans autre garantie que la nuance des affiches sur lesquelles les candidats ont inscrit leurs déclarations. Ce système intéresse, excite, détermine les partis d'opposition, même honnêtes, à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, à provoquer le plus grand nombre possible de scandales et de catastrophes, de manière à causer le plus de mutations possible à chaque renouvellement électoral. L'intérêt de parti remplace ainsi le bien public. C'est ainsi que l'on décompose la France.

Qu'y devient l'État ? Un esclave. Esclave des Chambres. Esclave des partis parlementaires, des coterie électoraux. Esclave même de ces événements imprévus qui, sous un tel régime, déchaînent, avec la panique, des changements d'opinion, donc de personnel et de direction, mais qui sont justement ceux qui exigeraient, au regard du salut public, le maximum de fermeté, de stabilité et de possession de soi-même.

Par ce triple et quadruple esclavage à l'intérieur, l'État français tend à la servitude extérieure ; les autres États ne tolèrent son indépendance apparente que pour le mieux laisser fléchir et dégénérer.

Le suffrage populaire

Toutes les fois que nous montrons quel mal politique, économique, intellectuel, et moral a fait, fait et fera le régime électif à la France, il ne manque pas de nigauds pour répondre :

- ▶ Alors, vous ne voulez plus d'électeurs ni d'élu ? Alors, vous ne voulez pas que la nation puisse se faire entendre ? Vous voulez que ses affaires soient toutes faites d'en haut sans qu'elle ait le droit de dire son mot sur ses affaires ? ;

De plus nigauds ajoutent :

- ▶ Nous vous voyons venir, c'est au suffrage universel que vous en avez.

Nous en avons si peu au suffrage universel que nous voudrions l'étendre. Nous voudrions que les enfants à la mamelle, qui ne peuvent pas voter, fussent représentés par le suffrage de leurs parents. Nous voudrions voir voter les femmes, du moins celles dont l'existence n'est pas engagée dans les liens du mariage, celles dont l'intérêt n'est pas confondu dans les complexes intérêts du foyer. Le suffrage universel ne nous « effraye » nullement. Nous sommes effrayés des choses auxquelles on l'applique.

Et, par exemple, relativement à ces choses-là, par rapport au Gouvernement et à la Souveraineté, le suffrage censitaire est aussi absurde, aussi incompétent que le suffrage universel.

On l'a bien vu chez nous de 1814 à 1848.

Allons plus loin, prenons un exemple plus net.

Dans l'ancienne Allemagne, qui était nommée une République de Princes, le choix du souverain appartenait à quelques centaines d'électeurs : ce choix du supérieur par une poignée d'inférieurs n'a pas fait moins de torts à l'Allemagne ancienne que n'en fait à la France moderne le même choix quand il est opéré par des millions d'électeurs. Le mal ne vient pas du nombre des votants, mais de l'objet sur lequel ils votent. Si on leur donne à décider des tendances du Gouvernement, si on leur donne à choisir le Chef, il y a dix mille contre un à parier qu'ils éliront l'homme dont le nez leur plaira et qui n'aura pas plus de cerveau qu'une calebasse ; il y a dix mille contre un à parier qu'ils exigeront du gouvernement la politique du moindre effort et du moindre labeur sans se soucier du présent éloigné, ni du prochain avenir. Les princes électeurs de l'Allemagne agissaient là-dessus exactement comme les citoyens souverains de la République française. La dernière étude à laquelle s'appliqueront les uns et les autres sera certainement l'intérêt public.

Bien des choses seraient changées si l'objet de l'élection lui-même changeait. Imaginez qu'il ne s'agisse plus de créer, de sacrer un des six cents rois de la République. Imaginez que tout cesse enfin de dépendre de cette confirmation de l'élu ancien ou de l'élection du nouveau...

Quel changement à vue !

L'ancienne France votait beaucoup. Cela est oublié. Cela reste vrai tout de même. On y votait sur quantités d'objets pour lesquels le Français moderne reçoit avec respect les choix et les volontés des Bureaux. Dans telle commune du Valois ou de la Provence que je pourrais citer, les chefs de famille se réunissaient le dimanche devant l'église pour élire tantôt des magistrats chargés de la collecte des impôts, tantôt des maîtres chargés d'enseigner grammaire et calcul aux enfants.

Ce fut même la découverte de ce fait trop peu connu qui amena à nos idées notre ami regretté Pierre Dufrenne, l'ancien directeur de la REVUE DE L'ÉCOLE .

Quand on essaye de s'appliquer à construire un ordre viable, l'élection y retrouve son rôle normal. Le Gouvernement étant constitué sur une autre base, le Chef étant choisi et désigné de la façon la plus impartiale et la plus impersonnelle du monde par les voix concordantes de mille ans d'histoire de France, il reste à faire connaître à ce Chef, à ce Gouvernement les aspirations et les besoins permanents ou momentanés du pays. Il reste à organiser autour de lui une représentation exacte des intérêts : intérêts domestiques, intérêts communaux, intérêts professionnels, intérêts régionaux. Il reste encore et enfin (c'est le grand point) à organiser le contrôle non du Gouvernement, ce qui créerait une absurde dualité, mais de l'administration et de la bureaucratie.

Un grand État centralisé qui se meut et doit se mouvoir par lois générales, dont quelques-unes, comme les lois militaires ou sociales, pénètrent toutes les catégories, tous les compartiments des métiers et du pays, un tel État doit comporter des soupapes de sûreté permettant aux personnes civiles des recours certains contre l'erreur, la confusion, l'injustice.

Entre bien des vertus ou des vices, le suffrage universel politique possède une propriété fondamentale, inhérente à son être même : un conservatisme certain.

Les théoriciens plébiscitaires n'ont pas tort de comparer le suffrage universel à la « masse » des physiciens. Il est à peu près aussi immobile qu'elle. Leur tort est de mal appliquer cette vérité et de considérer ce suffrage inerte, soit comme le moyen de créer le souverain, soit comme un ressort d'opposition et de révolution. Leur erreur sur le premier point est évidente. Sur le second, il suffit de songer qu'il faut un prestige bien fort, une popularité bien puissante pour émouvoir, pour ébranler ce pesant amas de volontés qui ne concordent que dans le vœu d'un profond repos. L'appel au peuple peut être un utile et puissant levier de subversion dans les périodes de trouble, quand le gouvernement hésite et incline de lui-même à la mort. Il ne vaut pas grand'chose dans les autres cas. Il ne vaut rien contre un parti bien constitué, fort, uni, qui est résolu à exploiter la nation jusqu'à l'os, comme le vieux parti républicain dans la France contemporaine.

Hors des heures critiques, tant qu'il paraît subsister un ordre matériel quelconque, le suffrage universel conserve tout ce qui existe. Il est conservateur de ce qui dispose de la puissance, de ce qui paraît bénéficier du succès ; il est radical, si le gouvernement tend au radicalisme ; il est socialiste, si le socialisme paraît dominer le gouvernement. Bref, il est apte à conserver, aussi bien, le mal et le pire.

Si l'on change ce gouvernement en un gouvernement de bien public et de progrès public, on verra le suffrage universel s'élançer dans la même voie. Une Monarchie restaurée aiguillera le suffrage dans un sens de plus en plus restaurateur, organisateur, progressif.

Oui, ce suffrage apportera à la Monarchie ses énergies, les plus précieuses : l'indifférence politique d'une vaste minorité de Français et leur assentiment implicite à ce qui se fera, puis l'instinct gouvernemental, le goût autoritaire de la majorité, instinct qui parlera et se prononcera en faveur de ce qui aura été fait, de ce qui ira se faisant, du Chef qui manifestera des intentions précises, un programme net, une direction définie.

L'autorité ne serait pas une nécessité politique éternelle si, parallèlement à cet instinct directeur qui constitue le fond de l'âme des chefs, l'âme des sujets et des citoyens ne renfermait pas un instinct d'obéissance, l'esprit de suite, disait Richelieu, qui est l'expression vivace du plus grand intérêt des foules : être gouvernées et bien gouvernées, dans un bon sens, avec fermeté.

La volupté de l'électeur est de suivre, et son choix spontané en faveur des directions gouvernementales est un aveu muet de ce que sa raison et son cœur lui disent sans cesse : Tu n'es pas le souverain ! Tu n'es pas le souverain ! Hâte-toi de te démettre, c'est certainement ce que tu as à faire de mieux.

Un suffrage qui avoue cela, dont tous les mouvements avouent ainsi cela, ne saurait être l'ennemi d'un Pouvoir fort. Il en est au contraire, l'ami dévoué, fidèle, constant, et ne se sépare de lui qu'aux dernières extrémités mais lui revient avec une facilité touchante, dès la moindre apparence d'énergie et de volonté.

Le gouvernement et le parlement

Personne ne sait plus quelle est la différence du régime parlementaire et du régime représentatif.

Pourtant rien n'est plus simple.

Il y a des régimes où le parlement, c'est-à-dire les partis, leurs débats, leurs combats, disposent de façon plus ou moins directe du pouvoir.

Il y a les régimes où les partis et les intérêts sont représentés auprès du pouvoir, mais où celui-ci, fidèle au titre de son rôle, continue à pouvoir, la représentation se bornant à l'informer pour le mettre en état de savoir.

C'est en ce sens que l'Allemagne ignoble et absurde dans sa nature, dans son esprit et sa volonté, a joui pour notre malheur d'un système de gouvernement sain.

C'est au même sens que la France héroïque de 1914-1918 a possédé un mode de gouvernement de beaucoup inférieur à son génie et à sa fonction.

On dit qu'elle souffre de la confusion des pouvoirs. Mais non ! Ce qui est confondu chez nous, c'est le pouvoir et la représentation : d'une part, l'organe qui doit recueillir et apporter des renseignements au pouvoir ; d'autre part, ce pouvoir lui-même, l'organe appelé à diriger et à conduire, et qui ne dirige ni ne conduit.

Pourquoi ?

C'est bien simple.

Nous le divisons au lieu de le concentrer. Et ces divisions que nous lui imposons pour le garder du mal, l'empêchent tout d'abord de faire le bien.

Continuons à faire la guerre aux mauvaises formules employées par les braves gens.

On dit quelquefois que le gouvernement doit agir, le parlement contrôler : comment ne voit-on pas que, cette concession faite, le parlement reste le maître de tout, y compris du moment où son contrôle doit intervenir ; dût-il gêner, dût-il gêner l'essentiel de l'action ?

Un bon contrôleur, cela arrive à l'improviste ! cela fait des descentes inattendues !

Si nous accordons au parlement le contrôle, nous lui accordons une autorité absolue. Peut-on concevoir rien de plus lamentable ? ; Si l'on consulte, non les traités constitutionnels, mais la raison, mais le statut public, le parlement doit abdiquer cette prétention au contrôle et se contenter d'apporter à l'autorité les lumières dont elle a toujours grand besoin.

► Mais, c'est le despotisme...

Ce n'est pas plus le despotisme que le pouvoir exercé par le parlement n'est la liberté.

La vraie république

La république fut, jadis, l'objet d'une religion. Mais sa défense n'est plus assurée aujourd'hui que par les gens qui ont intérêt au malheur public.

On peut définir la vraie République, la République de fait, par la domination des intérêts, des passions, volontés des partis sur l'intérêt majeur du peuple français.

Elle est permanente impossibilité de réformes et conspiration permanente contre le salut public.

Il y a des animaux très inférieurs dont toutes les cellules sont propres à tous les emplois : nutrition, sensibilité ou mouvement. Ces animaux n'ont que de petits mouvements, des sensations vagues, une nutrition élémentaire.

Chaque élément fait mal tant de métiers divers : c'est le cas de notre constitution républicaine. Elle est amorphe, elle ne comporte ni différences cellulaires, ni division et répartition des fonctions, ni des organes distincts.

Représentation, gouvernement, législation, administration, tout y est confondu.

Il existe en France, comme partout, une masse d'hommes occupée de son pain ou de son plaisir quotidiens et qui ne sera jamais attentive à l'intérêt commun le plus général et le plus profond.

C'est pour elle que le régime républicain est cruel : car un tel régime la suppose capable de pourvoir spontanément à son propre salut et, comme cela n'est pas vrai, ce régime, si actif quand il ne s'agit que de sa défense, est sans action pour la défense du pays qui demeure découvert et démantelé.

Le pays sera-t-il capable de sentir quelque jour, unanimement, cette fatale infériorité politique, sociale et militaire de la démocratie ?

Ou, sans souci des sentiments qu'éprouve le pays, devra-t-on commencer par le débarrasser de la démocratie et lui rendre, de force, les conditions de la santé, de la puissance et du bonheur ?

Si la République réclame beaucoup de vertu de la part des républicains, cela tient justement à ce qu'elle est un gouvernement faible et grossier, que ses vertus intrinsèques sont médiocres, et que sa pauvreté naturelle a besoin d'être compensée par la bonté des individus, à condition pourtant qu'ils soient déjà eux-mêmes bons, et aussi que cette bonté puisse se déployer utilement, ce qui n'a pas lieu dans certaines Républiques où toute bonté d'ordre catholique est proscrite nominativement.

La République est une grosse mangeuse d'hommes. Elle les croque à moitié ou au quart, puis les rejette : ils vont refaire, dans le silence ou l'opposition, les membres ou les organes ainsi grignotés : après quoi, le Léthé dûment bu par les assemblées ou le peuple, ils reparaissent plus ou moins rafraîchis pour faire de nouveaux dégâts.

Les responsabilités sont tellement fractionnées en régime républicain !

L'homme politique flétri, plonge, disparaît, et quelques saisons lui suffisent pour nous le rendre orné d'une amnistie quelconque, ou simplement lavé par l'amnésie publique, dans l'apparat de l'innocence ou de l'insolence : il est couronné de nouveau !

La vie d'un grand pays comme la France suppose, à chaque instant, une infinité de décisions, de choix, d'initiatives rapides et continues, qui, en République, sont impossibles : c'est un type de gouvernement purement critique.

En temps normal, la routine administrative y est reine des bureaux. A d'autres moments, les réformes précipitées et

incoordonnées prennent un caractère révolutionnaire et les mettent tous en question.

Dans ce gouvernement impersonnel, où l'on convie le peuple à se défier des individus, les questions de personnes, les succès de personnes tiennent une place démesurée.

Dans les cas les plus favorables, quand on a affaire à des natures nobles et à des sentiments supérieurs, le grand aiguillon politique reste trop la seule gloire, ou plutôt gloriole : le goût du succès obtenu par un homme aux applaudissements des hommes d'un temps.

La remarque a été faite pour Napoléon, pour Thiers, pour les plus fameux conducteurs des républiques de l'antiquité et du moyen âge.

Il y a des paysages, il y a des domaines que s'interdisent les regards du républicain.

Vouloir guérir la dépopulation par un simple système d'aumônes aux familles nombreuses est naturel à un esprit qui ne veut ni ne peut céder sur les lois successorales, ni sur les lois laïques qui sont mères et filles de la démocratie.

Parler de notre « magnifique domaine colonial », sans parler de la reconstitution urgente de la marine, faute de laquelle nos colonies deviendront un fardeau et un péril, c'est aussi très républicain : la marine militaire est chose royale, dit l'histoire de la patrie. Un républicain expérimenté ne peut pas en douter, il aime mieux s'en taire en ébauchant un acte de résignation au destin.

Le fin mot de notre politique allemande ne tient-il pas aux mêmes scrupules constitutionnels qui défendent longs espoirs et vastes desseins ?

Au fond, en secret, dans l'intimité et la liberté parfaite du for intérieur, la République est un objet de tacite scandale pour tout patriote.

S'il peut se croire républicain, cependant en fait, il aime mieux voir la force française s'unir et se multiplier contre les forces étrangères que se diviser et s'épuiser elle-même dans les conflits intérieurs.

Quand il ne s'avoue point les muets sentiments de sa révolte généreuse au spectacle du déchirement chronique et systématique de la cité, chaque fait de guerre intestine éveille en lui une horreur certaine : ce qu'il évite de réprover en gros, il le fait, le blâme et le repousse en détail.

Son républicanisme est un système auquel il peut croire, mais qu'il ne peut pas voir pratiquer sans chagrin. Il assigne aux malheureuses conséquences de la République les causes les plus diverses : tantôt les hommes méchants (dont le Droit républicain lui enseigne à révéler l'égale valeur) tantôt des partis enragés (dont le même Droit valide les conflits et prescrit le gouvernement).

Si bien qu'il est républicain sans consentir aux effets naturels de la République ni à ses conditions.

Mais il est patriote de la même manière : il veut relever sa patrie sans vouloir le moyen de son relèvement, il veut

garder la République sans en admettre ni les fruits ni la fleur.

Ne pouvant parvenir à rendre les résultats de la République conformes aux lois de la raison, ni aux conseils de la prévoyance, on essaie d'altérer le texte de ces lois inédites afin de nous fermer les yeux sur des résultats désolants.

Les phénomènes de triste insouciance et de honteuse impéritie, dont il est impossible de contester l'éclat, on s'efforce de leur conférer la reconnaissance de droit : ils sont normaux, puisque la norme est le régime !

L'esprit du régime rejoint et égale ainsi la stupidité de son être matériel ; dès que les choses lui font une menace trop claire, il prie les choses de lui apparaître couleur de nuit, c'est l'affaire d'un coup de lancette sur la rétine.

Un aveuglement théorique et volontaire confirme alors l'aveuglement pratique : les citoyens distraits ont raison de l'être, leur distraction et leur légèreté sont morales et politiques. Très sages de ne pas s'instruire. Plus sages encore de s'y refuser.

Comprenons la nécessité naturelle de cette philosophie, il n'en est pas d'autre permise en gouvernement d'opinion ; comprenons aussi quelle décadence elle dénote et multiplie, surtout quels dangers elle annonce. Au bas mot, en termes concrets, elle doit nous représenter cinq cent mille jeunes Français couchés, froids et sanglotants sur leur terre mal défendue.

(Ces lignes de Charles Maurras sont de 1913)

La position du gouvernement de la République française apparaît du dehors tout à fait fausse.

Il doit s'intéresser aux réalités nationales en s'inspirant des principes et des idées de sectes qui sont antinationales. Quand bien même il est mû occasionnellement par le souci de ses responsabilités politiques ou par l'amour du bien public, il se trouve arrêté et perclus par l'Évangile humanitaire et le Pontificat juridique auquel l'attachent les traditions du régime.

Le combat qui se livre en lui le plie aux méthodes de demi-mesures, de petits paquets, de transactions consenties, désirées. Il s'interdit d'oser, même de se mouvoir. La franchise lui est aussi pénible que l'audace. Comme il n'exploite pas ses victoires de guerre, il ne poursuit pas ses rares succès de diplomatie.

Il lui est défendu d'aller au fond ni au bout de rien, sa fausse moralité fomentant une opposition ininterrompue à ses mouvements nationaux. Et, comme la vraie et simple moralité manque parfois au personnel qu'il exporte dans ses colonies, il est, là encore, assiégé de nouveaux scrupules stérilisants.

De là, un état d'équilibre inerte qui vaudrait pour une très grande puissance parvenue au comble de sa force et à qui la sagesse conseillerait avant tout de se mesurer ; or, nous sommes une puissance qui, sous peine de mort, doit retrouver sa place, revenir de sa déchéance, reconstituer patrimoine et prestige détruits.

Un État ne se passe point de raison d'État. Et c'est parce qu'il y a une raison d'État qu'il faut constituer l'État avec tant de soin ! qu'il faut y concentrer le maximum de la sagesse, de la conscience, de la prudence et de la justice ! Seul un État très personnel, très humain, très pénétré de ses responsabilités peut exercer utilement les hautes prérogatives extra-judiciaires ou, si l'on veut, hyperjudiciaires qui lui sont dévolues.

Tant vaudra cet État, tant vaudront ses applications de la raison d'État. Si, au contraire, votre État ne porte aucun nom d'homme et se galvaude dans les partis qui l'asservissent à la Finance ou à l'Étranger de l'intérieur, la raison d'État deviendra raison de parti ; au lieu de servir et de protéger le salut national, elle servira « cet intérêt supérieur de la République », qui représente les intérêts changeants des personnes et des fonctions.

Les recours au « fait du prince » seront d'autant plus vils qu'il n'y aura pas de Prince et qu'ils ne pourront être ni avoués, ni invoqués directement par un prince de chair et d'os.

La prétention de tout traiter régulièrement, judiciairement et en forme, aura pour effet de fausser la justice et de faire recevoir pour l'expression pure de la loi ce qui en sera la caricature. On feint d'avoir supprimé toute intervention « arbitraire » publique pour éloigner quelques abus ; mais on multiplie une intervention silencieuse et secrète de tous les instants.

Quand l'organe de l'autorité n'existe pas, sa fonction, qui est éternelle et nécessaire, est usurpée par le premier esclave venu. Nul pouvoir supérieur à la loi écrite n'existant et la Loi ne s'incarnant en aucune puissance souveraine capable de dire : « La Loi c'est Moi », tous les magistrats sont sollicités par nécessité politique, de frauder la loi et d'enlever peu à peu à la loi toute autorité.

Cette loi que l'on tourne et que l'on fraude aussi habituellement perdra d'autant plus dans le respect des hommes que ses applicateurs et interprètes y seront eux-même plus diminués et humiliés.

Un gouvernement électif n'est pas un gouvernement qui dure et qui tient. C'est un gouvernement qui est soumis à une loi de création et de recréation incessante.

Il n'existe jamais par ses propres ressources, il doit compter avec un certain état d'esprit de l'opinion, favorable ou défavorable, dont son existence dépend.

Comprenons bien : son existence !

Il ne s'agit pas de son orientation, de sa politique, de sa manière d'être sur une question ou une autre question, il s'agit de lui-même, de son « tout », dirait Pascal.

De là vient que cet État ne peut considérer de sang froid ni la religion des citoyens (elle peut conduire à mal voter), ni leur éducation (même risque), ni leur instruction (itou), ni même les plus modestes détails de l'administration urbaine ou rurale, car chacun de ces détails peut figurer un moyen de tenir l'électeur ou, inversement, quelque risque de le laisser échapper.

Il n'y a donc pas de gouvernement plus envahissant que le gouvernement électif, ni plus ambitieux d'étendre sans cesse sa sphère d'action. Il tend, par force, à allonger démesurément le rayon de l'activité de l'État. Il tend à absorber, comme les écoles, les hôpitaux ; comme les communes et les provinces, les chemins de fer, les mines, et généralement toute la vie économique et sociale du pays. L'inquiétude électorale fait le stimulant et le nerf de cette politique d'empiètement.

La République asservit

Des discussions qui aboutissent, des discussions pour l'accord et l'action, il y en a eu dans les Conseils des rois.

Mais la République est le régime de la discussion pour la discussion et de la critique pour la critique. Qui cesse de discuter, qui arrête de critiquer, offense les images de la Liberté. La République, c'est le primat de la discussion et de la plus stérile. M. Jaurès a été le bon théologien du régime.

Plus le pays est déchiré, plus ses déchirures sont profondes, plus il y a de difficultés et de raisons d'antagonisme entre les fractions du pays, et plus il y a d'avenir et de garanties pour le Régime des partis. A ce titre, les divisions religieuses sont précieuses à la République. Il n'y a point de fossé plus infranchissable, de démarcation plus sûre. Quand la conscience est en jeu, la République obtient ce qui fait la première de ses nécessités : la constitution de différends solides entre ses citoyens.

Le parti gouvernant en profite aussitôt pour accroître et consolider sa clientèle future en se réservant l'école de plus en plus, en faisant fabriquer, par ses maîtres d'école, des électeurs de sa couleur et de sa nuance : c'est ainsi qu'un corps d'idées, repoussé par tout ce qui pense, sera imposé officiellement, artificiellement (Auguste Comte dirait « matériellement »), à toute la petite clientèle pauvre de l'État enseignant.

Ce marchand de sagesse qui ne vend plus que des folies subit le frein et la limite de la contradiction dans l'enseignement secondaire et supérieur qui forme les élites.

Ni frein, ni limite pour le Primaire.

C'est ainsi que le régime électif, âme de la démocratie, n'est pas moins opposé à la liberté de l'enseignement et à toutes les libertés de l'esprit et de la conscience, qu'aux libertés locales et à la décentralisation.

L'État électif doit tenir ses électeurs : voilà pourquoi il ne cesse de multiplier ses fonctionnaires et d'étendre leurs attributions.

L'État électif doit recruter des électeurs dans les générations grandissantes : voilà pourquoi il leur dispense un enseignement, une science et une presse également destinés à les abrutir.

L'élu veut être réélu et sa volonté est sacrée s'il est bon démocrate et professe le droit divin de la démocratie. Il n'y a pas de liberté de l'Esprit contre cette volonté souveraine.

Que peut bien devenir là-dedans la judicature !

Comment la démocratie électorale s'arrêterait-elle au seuil de la justice, quand il dépend de la justice de faire ou de défaire l'honorabilité extérieure des gens, comme d'élever les fortunes, de les consacrer ou de les détruire ?

Il n'y a pas de plus grande influence sur l'opinion. Un député qui mettrait contre lui son tribunal d'arrondissement, ou même qui négligerait de l'avoir bien en main ne saurait pas son métier, puisque le plus puissant levier de l'élection lui échapperait ; mais que dire d'un gouvernement central (ou du parti qui tiendrait ce gouvernement) s'il ne commençait par s'assurer en tout premier lieu du haut personnel de la judicature ?

Un gouvernement électif, un gouvernement d'opinion, peut-il tolérer d'être contredit par ses juges ? ; En d'autres termes, un pouvoir renouvelable, qui tient toute son investiture périodique du renouvellement de la confiance de l'opinion, peut-il consentir à être jugé, c'est-à-dire, à l'occasion, moralement tué raide, par une poignée de robins ? ;

Non : la première obligation de ces robins sera de servir ce pouvoir.

Un roi dont le principe est ailleurs que dans l'opinion et dans l'élection peut accepter tranquillement une très grande indépendance de l'ordre judiciaire.

Il faut que les choses aient été poussées bien loin pour qu'un arrêt de justice aboutisse à des émotions publiques dangereuses pour lui.

Un gouvernement élu n'a pas les mêmes garanties de stabilité ni les mêmes assurances sur l'avenir : l'État républicain est condamné à s'exposer aux risques de la mort civile la plus complète s'il ne prend des précautions minutieuses de ce côté là.

Naturellement, il les prend, il les a prises et les prendra, de plus en plus fortes ; au fur et à mesure qu'il comprendra mieux le danger, la Judicature sera plus étroitement asservie à la centralisation de l'État. Autant dire que la pire forme de l'organisation judiciaire ne pourra manquer de durer et de se développer avec le régime électif qui constitue la démocratie.

Autant dire que la Justice se trouvera améliorée du simple fait que l'État cessera d'être électif.

L'ordre judiciaire devient omnipotent alors que sa valeur morale se rapproche rapidement de zéro !

Il n'y a pas très longtemps, quelqu'un que je connais bien dit à M. Barthou :

► Voyons, monsieur le président, je vous suis depuis quelque trente-cinq ans. Vous avez été aux Travaux publics, à

l'Instruction publique, à l'Intérieur, place Vendôme, quai d'Orsay, à la Guerre. Vous avez donc fait le tour d'à peu près tous les ministères. Vous n'êtes pas très mal placé pour juger du niveau moral de l'ensemble des administrations. Je voudrais bien savoir qui est-ce qui vous semble le plus indépendant, des préfets ou des magistrats ? ;

► Les préfets, répondit Barthou sans hésitation.

Une demi-minute plus tard, il se levait, partait, saluait, évidemment navré d'en avoir trop dit !

Mais il avait dit !

Il avait dit la dépendance des fonctionnaires en hermine.

Toute la puissance publique dont la démocratie prive l'administration et le gouvernement est donc forcément transféré, par une voie indirecte, à l'ordre judiciaire. Dans toute République démocratique, les intérêts confiés jadis aux agents directs du pouvoir exécutif sont remis aux parquets dont l'arbitraire est d'autant plus redoutable qu'il est embusqué sous des textes et qu'il se dissimule sous les articles de loi. *** La perfection des organismes judiciaires n'est peut-être qu'un simple rêve. Convenons qu'il n'y a rien de plus difficile qu'une bonne justice et un corps de juges sérieux. Convenons, en même temps, qu'il n'est pire mal que de laisser tomber cette institution au-dessous d'un certain niveau. Il n'existe pas de recettes pour avoir une judicature solide et un Code équitable, mais on en connaît de certaines pour avoir de faux juges et des simulacres de jugement.

La plus sûre, la mieux connue, c'est la Démocratie ; car il n'existe rien qui avilisse davantage les hommes. Et ce sont les hommes qui importent, le choix des hommes passe avant tout.

La gangrène du personnel judiciaire s'ajoute, en France, à la corruption de la Justice par la nature impersonnelle de l'État.

Notre Justice est impuissante en raison de ce fait initial qui domine la question : on a voulu trop lui donner. On a voulu lui donner tout. On a voulu absorber dans le Juste le Politique, et ramener à l'universalité de l'Ordre judiciaire ce qui est du domaine strict de l'État.

On nous a déclarés maîtres, souverains et rois et c'est la faction ennemie ou les esclaves de cette faction qui prononcent sur nous des formules de jugement !

Nous sommes jugés par une partie adverse et, comme, à la longue, l'esprit de ces juges-parties s'y accoutume et trouve cela naturel, ils deviennent esclaves de ce procédé dégradant.

La dégradation de la fonction judiciaire détermine la dégradation du personnel qui l'exerce ; elle tombe forcément au pouvoir des derniers des mufles.

Mais le danger majeur est loin.

Que, dans un procès politique, une injuste sentence politique ait été rendue, on la déplore, on s'en console. Ce dont aucun esprit bien né ne se consolera, c'est de voir la foule des citoyens, la masse des justiciables livrées dans leur ensemble à des juges d'un esprit vil.

La nécessité de garnir les tribunaux de magistrats dociles oblige à les peupler de pleutres et de lâches, qui sont trop souples par en haut pour ne pas se montrer d'insolents tyrans par en bas.

On a reproché à je ne sais quel Césarion libéral d'avoir trop prétendu « faire marcher la France ».

Le régime de l'anonymat irresponsable ne se vante de rien, mais fait marcher les citoyens comme ils n'ont jamais marché jusqu'ici.

Le citoyen marche et il n'a qu'à marcher. Ce n'est pas un César ni Césarion qui lui donne les ordres ou plutôt c'est un César tout à fait particulier.

Les Césars ordinaires sont au moins justiciables du poignard. Celui-ci est sans corps, sans tête, il est aussi sans âme consciente. Il est insaisissable. Absent de tout, partout présent, il n'a point de nom.

Représenté tantôt par des gens en casquette qui exercent un pouvoir manuel et brutal, tantôt par quelques plunitifs embusqués derrière un guichet, tantôt par des personnages considérables établis sur des ronds de cuir au milieu d'affreuses tapisseries de cartons verts, ce César est maître de tout. Il moleste les citoyens puis les asservit et les abrutit, au point de leur ôter jusqu'à la tentation de se mouvoir par leur volonté.

César-Administration achète et vend, sème et récolte, importe et fabrique pour eux. S'il fait cela très mal, il est seul à pouvoir le faire. Et si les citoyens murmurent quelquefois entre eux contre la malfaçon, c'est une difficulté qui ne tardera pas à s'éliminer d'elle même, soit que les citoyens délèguent à leur factotum universel le soin de murmurer pour eux (comme ils lui ont déjà délégué la constitution de leur presse) soit même qu'ils se déchargent aussi sur lui de l'ensemble des autres fonctions de la vie.

Dès qu'un grand pouvoir ne s'élève plus au-dessus des administrations, ces puissances subalternes, mais compétentes, doivent s'ériger en petites souverainetés indépendantes, moins comparables aux seigneuries féodales qu'aux Grandes Compagnies du XIV^e siècle.

En tout bien tout honneur, en tout scrupule de parfaite honnêteté, les professionnels en possession d'état, et par là même très hostiles aux changements et, de leur nature, opposés à tout élément qui n'est pas de leur partie, sont conduits à confondre le bien général avec les avantages de la spécialité qu'ils détiennent ; ils ne conçoivent plus qu'un seul service, c'est le leur propre, et nul contrepoids ne leur est opposé que par d'autres coterie analogues, formées quelquefois en factions ou en clientèles : coalitions d'intérêts privés qui peuvent demander par hasard des réformes, mais qui, toutes ensemble, aspirent seulement à maintenir l'abus ou à le déplacer.

Dans ce système comme dans l'autre, l'utilité générale cherche en vain son représentant.

Faute de chef suprême, les chefs de nos administrations centralisées sont devenus indépendants, et le fait même de leur compétence les arme contre tout ce qui dépasse leur spécialité. Centres naturels et légitimes d'un certain système, ils se conduisent comme si leur système ou leur personne était tout ou maître de tout. Ne leur dites pas de se coordonner au reste. Le reste se rapporte à eux, pensent-ils.

Que les services soient trop indépendants et trop jaloux les uns des autres, trop puissants dans leur ordre, trop capables d'entêtement et d'inertie, il est superflu de prêter de la mauvaise volonté ou du mauvais esprit à leurs chefs pour motiver les griefs. La conscience vient au secours des passions ou des intérêts. Il n'y a qu'à se représenter ce qui se passerait dans notre régime si chaque spécialiste ne soutenait pas, avec une ardeur souvent aveugle, les points de vue de sa spécialité, les règles de sa compétence contre le tumulte brouillon des incompétences politiciennes et les coalitions d'intérêts particuliers appuyés par des politiciens.

On a de l'inertie : on aurait de la malfaçon avec quel désordre !

Le défaut ne tient pas à ce que chaque pièce de nos administrations, solide et vivace, défend et défend bien ce qui est de son ressort. Le mal vient de ce qu'au-dessus de ces administrations variées, il n'y ait pas une pièce supérieure appelée l'État, plus forte qu'elles toutes, plus forte que leur coalition enragée, pour les plier aux lois de sa volonté souveraine, de son intérêt capital.

► Mais, dira-t-on, à chaque administration il y a un ministre... - Il y a un ministre qui rarement compte un an d'âge, dont la vie se passe non à faire son métier de diriger et d'administrer, mais à se défendre des intrigues ourdies pour le congédier...

Son temps se passe aux Chambres ou devant les commissions parlementaires. Il parle dans les fêtes, les banquets, les inaugurations. Voudrait-il administrer, où en prendrait-il le temps et la place ? ;

Et ce ministre n'a personne au-dessus de lui, personne qui soutienne la permanence de l'État et qui lui délègue un peu de sa durée, de sa cohésion et de sa puissance.

Les chefs de service sont anciens, expérimentés, compétents. Ils durent ; lui ne fait que passer. Ils prennent forcément un très grand empire sur lui. Et, quand il les écoute, cela vaut mieux que s'il écoutait des politiciens.

Ses chefs de service n'en demeurent pas moins les vrais maîtres.

En lui rendant son roi, rendons à notre État politique une mémoire, une conscience une volonté. Rendons possible la recherche des responsables.

N'arrêtons pas notre hiérarchie administrative, civile et militaire là où elle a le plus besoin d'un lien général, d'un organe vivant et fort pour lier ses divers services.

La « volonté du peuple » ne peut pas être cela. L'opinion non plus. Le Parlement non plus. La féodalité des techniciens et des gens d'affaires peut finir par plier comme l'autre plia : comme l'autre féodalité, elle ne pliera que

devant le pouvoir royal

Le gouvernement d'une oligarchie

Le poste souverain doit être soustrait aux rivalités.

En effet, la compétition peut prendre des formes particulièrement dangereuses pour l'État et pour la Nation. Pour l'État, si la compétition est libre, si le premier rang est donné à l'élection, le suffrage s'achète, qu'il s'exerce dans l'assemblée du peuple ou dans une diète de princes. Ainsi d'or peut conquérir et tenir l'État.

Mais ce n'est pas tout : l'or peut en outre, et par le même jeu, arracher le pouvoir à la Nation, le donner à l'Étranger ou à l'Ennemi. Nous en sommes là : un petit Juif de Galicie, parlant à peine le français, arrive à Paris, vend ses hardes, trafique, boursicote, s'enrichit ; alors, il se fait naturaliser, puis, envoie au lycée son fils, qui prend ses grades, devient avocat, professeur, journaliste, sénateur, ministre, et président de la République : le chef de l'État français peut ne pas avoir une goutte de sang français dans le cœur, ni un atome d'idée française dans l'âme !

Rien ne s'oppose à cet étrange « *cursus honorum* » dans le régime de l'élection républicaine et démocratique.

Seule, la couronne héréditaire conjure ces deux maux. Le pouvoir qu'elle donne ne peut pas être constitué par l'or ; elle arrache ce pouvoir : 1° aux divisions des partis ; 2° aux enchères des trafiquants ; 3° aux prises de l'Étranger. Cette hérédité monarchique nationalise le pouvoir.

Lorsque, à la suite d'une révolution ou d'une autre, l'État ne tient qu'à l'opinion mobile et à la volonté flottante des citoyens éphémères, il arrive d'abord qu'un nombre relativement très petit de citoyens consentent à s'appliquer d'eux-mêmes aux intérêts généraux, intérêts toujours éloignés et peu sensibles par définition.

Puis les intérêts particuliers s'aperçoivent vite qu'un moyen sûr pour ébranler les opinions et fléchir les volontés de l'État est l'argent : chacun de ces intérêts recourt à l'argent pour essayer d'établir sa prépondérance sur l'intérêt rival. Il ne peut manquer d'arriver enfin que les peuples voisins, concurrents, ennemis, prennent garde à cet aspect des choses, en profitent et font jouer aussi tous les arguments sonnants pour attacher à la cause étrangère les opinions et les volontés qui sont puissantes dans l'État...

L'État démocratique passe ainsi des mains des partis désintéressés aux mains crochues de la Finance, jusqu'au jour où celle-ci est remplacée par l'Étranger qui la subsidie.

Ces vérités sont vieilles comme l'antiquité, qui les a vues opérer dans Athènes quand la démocratie y remplaça l'aristocratie ; elles sont modernes comme le XVIIIe siècle qui les a vérifiées en voyant partager la Pologne, lorsque la royauté y fut devenue élective et donc achetable ; enfin les mêmes vérités sont contemporaines comme l'histoire de notre IIIe République où la passivité de la masse, la vénalité du parlement et le gouvernement de l'Étranger de l'intérieur se touchent du doigt chaque jour. Ces vérités sont trop évidentes par elles-mêmes, elles ne devraient pas avoir besoin d'être ainsi corroborées par les faits.

Un homme intelligent devrait les porter tout écrites dans le cerveau et dans le coeur. Qu'un beau jour elles soient comprises, ce n'est pas assez dire qu'elles sauveront notre pays : elles le remettront à la tête du monde.

On agira exactement comme le coureur qui ne tient pas compte du mur et l'on s'y cassera la tête, tant qu'on ne tiendra pas compte de la nature véritable de notre État démocratique républicain : gouvernement d'une oligarchie, oligarchie étrangère ou demi-étrangère, formée de juifs, de protestants radicaux sectaires, de francs-maçons et de métèques, unis par les liens de la religion, du sang et de l'or, contre tout ce qui est national, c'est-à-dire héréditaire et traditionnel en France.

La domination de cet Étranger de l'intérieur se maintient à la faveur de notre division civile entretenue par la démocratie, par l'élection, par les partis, par la tradition révolutionnaire, consulaire, impériale, tout ce qui sépare l'individu de sa famille, de sa religion, de son corps d'état, par tout ce qui insurge les individus ainsi détachés contre ce qui subsiste d'ordonné, de continu, de solide dans la nation.

Le premier intérêt de ces étrangers est de tromper nos nationaux par des feintes de patriotisme, de religion ou d'amitié.

Quand il est franc, quand il est administré par une équipe radicale bien pénétrée du libéralisme confessionnel, le régime républicain enferme quelque chose de profondément et de passionnément étranger, une arrière-pensée qui nous abaisse en particulier devant les Anglais ou les Allemands, qui les préfère à nous et qui nous subordonne à eux, un sentiment qui, s'il le fallait, sacrifierait la France à ces Étrangers adorés.

L'amour de tous les peuples, hormis du peuple français, est au fond de l'esprit des grands docteurs de la République française.

La politique extérieure

La politique extérieure n'est pas oeuvre de simple sentiment, même national : c'est une affaire, on le dit et l'on dit fort bien.

Mais à la condition que le sentiment public ne soit pas censé faire corps avec le pouvoir politique.

A condition que l'intérêt soit représenté et servi par un pouvoir indépendant du sentiment et de l'opinion.

Quant à vouloir poursuivre l'exécution d'une pensée et d'un système politique sans le concours de l'opinion alors qu'on n'est soi-même qu'un pouvoir républicain, c'est-à-dire le sujet et la créature de l'opinion : le vouloir, c'est vouloir entreprendre un effort immense et le consentir stérile, car c'est en même temps se priver de l'unique moyen dont on ait la disposition.

L'historien de la Révolution française, M. Aulard, a posé la question :

« On dit que le système diplomatique convient à la Monarchie absolue, et non à la République démocratique. »

Plus exactement, ce « mystère » s'accorde en temps normal avec les institutions monarchiques.

En démocratie, ou il la pervertit ou bien c'est la démocratie qui le pervertit lui-même, c'est-à-dire le public.

Le gouvernement républicain doit éviter d'avoir des secrets, car, ou bien il les lâche tous ou bien leur existence confère à un seul ou à plusieurs de ses membres un pouvoir sans responsabilité ni compétence qui aboutit rapidement à l'arbitraire et à la tyrannie.

Le mystère n'est admissible, il n'est avouable, il ne s'accompagne de garanties sérieuses qu'avec la royauté.

Mais qu'un pareil système soit indispensable à l'État, c'est ce que M. Aulard démontre abondamment par l'analyse d'un débat au terme duquel la Convention nationale (27 vendémiaire an III) donna au comité de salut public le mandat de faire des « conventions secrètes » qui « recevraient leur exécution comme si elles avaient été ratifiées » à la seule condition que ces clauses secrètes n'auraient pour objet que « d'assurer la défense de la République et d'accroître sa prospérité ».

Sous cette réserve générale (et invérifiable) le comité reçut carte blanche. Pourquoi ? Voici :

« Par l'organe de son rapporteur Cambacérès, le comité avait protesté contre l'idée de lui attribuer à lui-même une telle responsabilité. En cas de traité secret, il avait demandé que la Convention nommât, à chaque fois, une commission de douze membres, qui concrèterait sa propre décision. Un conventionnel ayant objecté que cette nomination annoncerait à l'Europe qu'il y avait anguille sous roche et exciterait une méfiance générale, Cambacérès proposa qu'un autre comité de législation, associât, en ce cas, sa responsabilité à celle du comité de salut public. La plupart des orateurs furent d'avis qu'on ne pouvait pas « diplomatiser » sur la place publique et qu'il y avait des circonstances où des traités secrets étaient aussi indispensables au salut d'une République qu'au salut d'une Monarchie... »

Tout cela est lumineux. Tout cela représente les principes éternels du gouvernement. Le bon sens de tous ces Français grandis sous la royauté n'avait pas été abruti par le règne des juristes et des banquiers.

Seulement les hommes de 1795 se faisaient de grandes illusions.

Ils croyaient que la bonne expédition des affaires sous un régime de responsabilités divisées, sous un régime de comité, pourrait durer longtemps.

Elle dura tant bien que mal, plutôt mal que bien, tout juste quelques années.

Le Directoire succédant à la Convention vit la décadence plutôt qu'il ne la provoqua, et cette décadence porta précisément sur l'objet de la politique extérieure et de la guerre...

M. Aulard ne s'arrête naturellement pas à la réflexion provoquée par la suite des faits. Son syllogisme élémentaire se

borne à dire : tout ce qui vient de la Convention est démocratique, or la Convention a admis les traités secrets, donc les traités secrets sont démocratiques...

Entre ces généralisations d'écolier et la vivace réalité politique, il y a de grandes différences.

M. Aulard gagne son procès en droit devant tous ceux qui ont le culte superstitieux de la Convention, mais tous les autres estimeront qu'il ne suffit pas du suffrage d'une assemblée républicaine, talonnée par la guerre et réduite à se défendre par tous les moyens, pour décider si tel ou tel processus est ou non de droit républicain.

En tout cas, ce processus du mystère et du secret est de droit national. Il est indispensable à la sûreté du pays. On fit bien d'en user lors des traités de Bâle, alors qu'« aux articles patents de la guerre avec l'Espagne, comme aux articles patents de la paix avec la Prusse », il fut ajouté « d'utiles articles secrets », je veux dire des articles qui ne pouvaient être utiles que par ce qu'ils étaient secrets. »

Et M. Aulard continue avec la même vigueur lucide :

« Les monarchies négocient et traitent entre elles secrètement. Est-ce que la République française va avoir la naïveté de toujours traiter publiquement ? ;

« L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se gardent bien de faire connaître le détail de l'alliance qui les unit. Ne serions-nous pas imprudents, en face de ce mystère, de dévoiler les articles de notre alliance avec la Russie ? ;

« Quand nous jouons la partie que nous jouons, et dont l'enjeu est notre existence nationale, s'il est de strict devoir et honneur que nous ne trichions point, que nous ne soyons déloyaux envers personne, l'élémentaire prudence commande de ne pas laisser voir ses cartes à l'adversaire. »

Le secret en diplomatie est donc indispensable.

Reste à savoir quel est le gouvernement qui peut le garder, cet indispensable secret, quel est celui qui peut négocier dans ce mystère, et quel est celui qui ne le peut pas ou qui, s'y essayant, s'expose au maximum de surprises désagréables.

Le socialisme

Le socialisme parlementaire est, les trois quarts du temps, une création administrative.

Il est né dans les préfetures et dans les sous-préfetures.

Il est sorti de combinaisons électorales indispensables à certains résultats officiels prévus, tantôt pour éliminer des

conservateurs, tantôt pour mettre des radicaux en échec, tantôt pour précipiter des opportunistes. L'ingéniosité de l'administration centrale a toujours posé en principe, depuis quarante ans, qu'un groupe extrême devait intervenir au jeu du scrutin et que ce groupe serait d'autant plus maniable que le monde ouvrier en composerait l'élément essentiel.

Élément commode, en effet, et dont notre génération a vu l'usage en bien des circonstances critiques, tantôt contre Boulanger, puis en faveur de Dreyfus ou de Ferrer. Élément essentiel de la lutte anticléricale ou de la défense républicaine.

Sans doute, ce n'est pas tout le socialisme.

Il faut y distinguer en outre un esprit révolutionnaire proprement dit, qui ne se contente ni de l'anticléricisme officiel ni de la République telle qu'elle fonctionne et qui s'oppose, de façon directe et catégorique, à tout ce qui est, parce que cela est : une refonte sociale sérieuse comprendra de toute nécessité à ses yeux le bouleversement complet de la religion, mais aussi de l'irréligion, la ruine des partis de gouvernement, mais aussi des partis d'opposition, contre lesquels il est facile d'élever de longs griefs dès que ceux-ci sont arrivés à un certain degré de puissance.

Cet aspect du socialisme est ce qui le rapprocha jadis de Clémenceau, comme de Rochefort, c'est ce qui lui rattache les Hervé ; de façon générale, tout ce qui murmure et proteste.

C'en est la partie négative, et non la moins puissante du XIXe siècle. Elle s'est affaiblie au XXe siècle parce qu'on a vu la stérilité pour le peuple, le profit pour les profiteurs. Tout critiquer, tout casser est devenu un tel moyen de parvenir, même avant que la girouette Hervé achevât de ridiculiser le métier, qu'on peut le considérer comme gâté pour quelque temps.

Au socialisme négatif un socialisme positif pourrait faire pendant.

C'est celui qui note, examine et, hélas ! exploite les conditions défectueuses, parfois misérables que la grande industrie capitaliste fait à la classe ouvrière, surtout dans les mines et la métallurgie, principalement dans les régions de l'Est et du Nord de la France.

Cela vient de très loin, on le sait.

La Révolution de 1789, qui, à l'heure où naissait cette grande industrie, désorganisait le travail national et lui imposait un régime purement individualiste contredisant la nécessité d'association, a mérité d'être citée comme le plus intempestif et le plus anachronique des événements de l'histoire. Les idées de 1789 agissent donc (et agissent même encore un peu) tout à fait à contre-fil des réalités et des besoins ouvriers. Les plus fameux docteurs du socialisme ont avoué qu'ils menaient une réaction contre ce flagrant recul de 1789.

Mais comme ils étaient partisans politiques d'une idéologie et d'un régime constitutionnel ou légal dont ils étaient adversaires sociaux, leur action ne cessait de tourner en cercle et de se contredire en se dévorant elle-même.

Cependant un effort aura été fait pour les soustraire à la tutelle de l'État.

Mais cet État le rattrape vite. Raison : il est démocrate.

Qu'est-ce alors que le socialisme ? ; C'est une réponse au problème posé par la démocratie. La volonté du nombre étant reine de l'État, ne peut pas ne pas tendre à devenir reine de la société, c'est-à-dire de l'ordre économique, à l'usine, au bureau, au champ, partout.

Ne dites pas que ce serait la ruine de tout. Le Nombre ne le croira jamais. Il agira toujours, s'il reste maître de l'État, de manière à s'emparer des richesses produites et des moyens de la production afin de se les partager. Cela, c'est l'inévitable.

Il y a des démocrates qui tendent à ce résultat en décrétant que tout sera fonction d'État, monopole d'État, chaque citoyen devenant ainsi fonctionnaire. C'est le socialisme d'État : il sort du cœur et des entrailles de la démocratie afin de résoudre le problème qu'elle pose en se posant.

D'autres pensent que l'égalité démocratique, déjà réalisée dans l'État, se poursuivra dans la société au moyen de la pompe aspirante de la fiscalité, l'État puisant (notamment sous forme d'impôts) dans la poche des particuliers, tout ce qu'il faut pour les appauvrir afin qu'il puisse, lui, entretenir le plus grand nombre : ce socialisme fiscal, autre émanation des viscères démocratiques, fournit une seconde solution.

Le socialisme orthodoxe ou communisme scientifique fournit une solution un peu différente, plus pompeuse, plus spéieuse, embrassant en apparence une situation industrielle plus complexe et plus avancée, mais qui dépend aussi de ce que la démocratie atteint son objet et s'empare de la force publique.

Le Nombre, s'il est maître, ne peut tendre qu'à obtenir de la nation sujette ce qu'il lui faut à lui, Nombre.

Écarter la solution socialiste proprement dite, négliger même le socialisme fiscal ou le socialisme d'État, ce n'est résoudre rien et c'est laisser tous les x sur le tableau noir.

Vous êtes démocrates ? ; Fort bien ! La démocratie veut devenir maîtresse de la maison, maîtresse de la richesse, et elle n'existe que par et pour cette volonté.

Qu'y répondez-vous ? Oui ? Non ? Si c'est non, vous n'êtes pas démocrates. Si c'est oui, tous les inconvénients du socialisme apparaissent, s'approchent, s'imposent.

Si c'est ni oui ni non, tout se passe comme si c'était oui. Les faims, les soifs, les appétits, les convoitises éveillés par le seul mot de démocratie, se donnent carrière, ils règnent sur l'électeur, par l'électeur sur l'État, par l'État sur les finances ; nous voilà au rouet.

L'idée de la justice individuelle conçue comme l'idée même de l'égalité individuelle fait l'arrière-fond du socialisme moderne : on peut le définir, nous le définissons, mon ami regretté Frédéric Amouretti et moi : « Un système d'organisation du travail au profit de l'Égalité, c'est-à-dire de l'individualisme absolu, du moi, du moi en général, abstrait de toute condition autre que l'individualité pure et simple » : comme $A=A$, un homme en vaut un autre, et tout travail effectué dans un temps donné vaut tout travail effectué dans le même temps.

Il n'y a rien de plus sauvage, ni de plus désorganisateur.

Toute société, toute cité a été construite et repose sur la diversité des besoins, la différence des organes et la division du travail. Ici l'orgueil et la paresse se coalisent pour tout niveler et annuler. C'est la simple, la monotone uniformité étendue à tout.

C'est le régime politique de la démocratie (atomisme et géométrie) gouvernant le domaine de l'économie sociale : paralysie démocratique imposée à l'essor de l'invention et du travail humain.

Il y a donc du vrai et plus qu'il ne pensa lui-même, en ce que dit Jaurès de l'origine « religieuse » du socialisme moderne. Il y a du vrai, autant et plus qu'il ne croit et ne dit dans la généalogie kantienne et luthérienne qu'il a essayé de lui donner dans sa thèse latine *De socialismo apud...*

Mais ce vrai-là n'existe que parce que tout le reste de ce qu'il articule est faux.

Il est faux que son socialisme soit socialiste. Il est faux qu'il fasse cesser aucune anarchie. Il est faux que ce système d'organisation du travail fasse autre chose que désorganiser et ruiner le travail : toute organisation du travail qui dédaigne la nature des choses et ne veut avoir pour règle que ce que le rhéteur appelle « la fleur de la justice éternelle » « *oeternoe justitioe florem* », supprime, par définition, le point de départ, l'instrument et le point d'application de ce travail même.

Jaurès ne défend pas aux travailleurs de se syndiquer, mais il impose un mode de syndicat qui les rend insensibles à leur véritable intérêt et impuissants à le servir, mais, en revanche, extrêmement puissants pour y nuire. Son syndicat démocratique est antisocial et antipopulaire, parce qu'il est fondé sur des conditions profondément hostiles aux conditions naturelles de tout travail.

Diversité, dit la nature. Nivellement, écrit le politicien. Ce politicien, nommez-le comme il vous plaira : Le Chapelier, c'est Jaurès. Jaurès, c'est Le Chapelier, quelque différence de thèse et de jargon que les circonstances leur aient imposée pour l'entraînement des badauds.

Leur office n'est que de servir un État hostile à la nature, ennemi de l'humanité, un État de famine et de révolution.

Les socialistes ont une discipline, pourquoi ? Cette discipline est respectée, pourquoi ? Parce qu'elle suit une idée, parce qu'elle est le culte extérieur rendu à cette idée.

Ce que vaut cette idée, nous le savons bien. C'est extrêmement peu de chose. Autant les réformes sociales

inspirées de Le Play et de La Tour du Pin, destinées à incorporer l'ouvrier à la société où il n'est qu'un nomade, sont postulées par les besoins essentiels de notre temps, autant la démocratie socialiste et internationaliste, avec son égalitarisme brutal et son exploitation électorale du prolétariat qu'elle « berne », selon l'aveu de Jules Guesde, représente une véritable abjection intellectuelle.

Mais si fausse et si funeste soit-elle, cette idée est. Ce programme est. Mis en commun, idée et programme déterminent une pensée commune, des réactions communes, des réflexes communs. Nous nous tournons vers l'immense majorité des conservateurs et des patriotes, et nous leur demandons - « Votre programme, où est-il ? Où est votre idée ? »

Il ne servirait de rien de répondre qu'on est d'accord pour s'opposer à ceci et à cela.

Programme négatif à peine suffisant pour assurer une timide défense nationale incoordonnée.

Je demande où est le programme positif.

Un programme, au surplus, ne peut pas se borner à viser des objectifs : il comporte une énumération de moyens. Où est l'accord fait une fois pour toutes sur ces moyens ? ; Nous le souhaitons, et nous sommes réduits à le souhaiter. Ni les conservateurs, ni les nationalistes n'ont su composer depuis vingt ans un programme positif capable d'animer une foule et de discipliner une assemblée. C'est cependant Barrès qui déclarait en 1899, qu'il ne voyait aucune possibilité de restaurer la chose publique « sans une doctrine ». En fait de doctrine, il y a celle de l'ACTION FRANÇAISE, née depuis. Il n'y en a pas d'autre.

L'anarchie de l'économie libérale est un fait intolérable et qui n'est pas de tous les temps : c'est la Révolution qui consumma la ruine de l'ancien statut social ouvrier. Il faut ou créer un nouveau statut ou se résigner à laisser dans la société un élément instable, errant, fiévreux, nécessairement révolutionnaire, produit de l'anarchie et la reproduisant.

Car on ne peut organiser « au profit de l'égalité », qui désorganise par définition.

La destruction de l'anarchie économique ne peut s'effectuer sans renier cette égalité, chimère contre nature quand on la rêve, mensonge quand on la promet, et poison quand on tente de la faire passer dans les moeurs par les lois.

Cet élément égalitaire ou démocratique est inhérent au socialisme d'État ; il forme l'exacte moitié du collectivisme ou communisme scientifique, programme du parti fort bien appelé en Allemagne « sozial demokratie ». Cette moitié démocratique du socialisme, essentiellement antisociale, est l'ennemi qu'il faut éliminer.

L'autre moitié doit nous être amie, au contraire. C'est la moitié qui dit : syndicalisme, association, fédération, corporation, organisation autonome des éléments de travail, ouvriers ET patrons, par région et par métier.

Tout acte socialiste doit donc être jugé d'après ce critère : est-il démocrate ? est-il syndical ? Ceci est bon en soi ; cela, est mauvais en soi.

Les deux se retrouvent, à doses inégales, dans cette nébuleuse qu'on appelle socialisme. Chaos immense engendré d'une juste cause, perverti par une idée fausse et qu'on ne débrouillera point sans une politique sociale précise,

prenant acte du mouvement syndical et aboutissant au régime corporatif.

Dans l'opposition, opposition alors très officieuse, le Jaurès des années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904 s'était signalé par une alliance éclatante avec le capitalisme, surtout israélite.

L'acte social de la première HUMANITÉ, relatant l'apport de 780.000 francs dû à douze commanditaires, constatait que ces messieurs s'appelaient : Lévy Bruhl, Lévy Brahm, Dreyfus, Louis Dreyfus, Elie Rodrigues, Léon Picard, Salomon Reinach, Blum, Rouff, Casewitz, Herr et Dachs, tous juifs, et cette adhésion, cette protection de financiers appartenant au plus individualiste des peuples, ne pouvait favoriser l'essor d'une doctrine ni d'un mouvement d'organisation du travail.

Le journal bientôt affamé devint la propriété de son public et de son parti, mais la souscription de 20.000 marks de la démocratie socialiste allemande pesa d'un poids très grave sur la politique extérieure de ce public et de ce parti.

Le groupe par lequel l'idée socialiste paraissait devoir échapper à l'influence administrative française avait subordonné cette idée d'abord à la finance internationale, ensuite au prolétariat allemand. Il a fallu la guerre pour faire cesser ce double asservissement - lequel a reparu bien avant l'armistice !

Quand l'État sera tout, l'État ne sera plus rien : c'est une thèse qui se soutient et qui se démontre. Et la même thèse établit que chacun des citoyens tombera alors au-dessous de rien.

Quand il faudra que tous agissent pour que quelqu'un agisse, chacun cessera d'agir, du moins avec initiative et progrès et notre activité sociale deviendra une répétition mécanique, de plus en plus lente, et qui tendra à l'inertie.

L'État, inerte par lui-même, sera, en tant qu'État démocratique, destructeur et ruineux.

La gestion financière de la République affaiblit déjà la production de la richesse : la gestion financière d'une République où régnera le socialisme d'État démocratique, frappera la production d'inertie tout en redoublant la consommation. Le vieux capital national aura vite fondu, si toutefois l'Europe lui accorde le temps de fondre.

Il faut annuler toute différences entre :

1° Socialisme et communisme.

Distinguer entre la révolution sociale et la révolution politique est absolument vain.

En Grèce, en Italie, toute constitution démocratique eut pour effet d'imputer peu à peu aux « riches » les charges de la cité, ce qui avait pour effet d'aboutir aux plus sordides systèmes de désintéressement et d'absentéisme politique, de lâcheté civique et d'appauvrissement social. Des villes florissantes, de grands États, de véritables Empires ont été

ainsi ruinés en très peu de temps.

Toutes les démocraties de l'histoire ont fait le double trajet ; l'article premier disait égalité politique et, quand cette égalité (théorique du reste) a été acquise, il a bien fallu dire, à l'article deux, égalité sociale. Les deux termes n'appartiennent pas à des séries différentes, leur essence est la même, ils répondent aux mêmes besoins.

Les communistes représentent la stricte observance : moins informés, moins attentifs à la constitution politique et sociale de notre pays, telle qu'elle résulte des institutions de l'an VIII. Leur marxisme judéo-moscoutaire omet ou feint d'omettre ces facilités de révolution lente et de spoliation graduelle.

Au fond, pourtant, le communisme ne se pose qu'à titre de stimulant et d'auxiliaire. Stimulant, pour empêcher les socialistes de s'endormir dans leurs prébendes, leurs proconsulats et leurs sous-secrétariats. Auxiliaire, pour le grand soir. Dans la société comme dans la nature, il arrive que les choses précèdent tout d'abord par degrés fort nuancés, presque insensibles, mais il vient un moment où toute évolution a besoin de se compléter par une intervention de la grande accoucheuse, la force c'est l'explosion.

Ce fait de force plus ou moins brutal ne serait certainement pas accompli par les bourgeois ventrus et flasques du type socialiste parlementaire.

Mais les communistes sont là : quand ils auront flambé un certain nombre d'étages et de maisons au moyen de pompes incendiaires que les conseils municipaux mettent entre leurs mains, les socialistes parlementaires, leur ayant fait courte-échelle aux grilles du Palais-Bourbon, s'occuperont de mettre ces incendies, pillages et assassinats en petits articles de Lois, propres et nets.

2° Radicalisme et socialisme.

Pour les partis de gauche, il n'est en réalité jamais question de doctrine ni même de programme. Un seul mot d'ordre, un intérêt : la lutte contre la réaction.

Jamais un radical bien né ne se laissera enrégimenter sous une bannière suspecte de réaction. On lui montrera une bande d'étoffe rouge : comme le taureau, le radical marchera.

Tel radical ne fait ainsi que suivre ses habitudes, tel autre suit sa passion.

Il marche, et c'est l'essentiel. Il marche de manière à rencontrer les frères socialistes autour de l'Urne, d'où la mauvaise Loi fait dépendre le sort du pays.

Cette conjonction du radical et du socialiste, qui fait crier à l'immoralité, est la plus naturelle du monde.

Elle est aussi naturelle, pour le moins, que la conjonction finale du socialiste et du communiste. Comment ne le voit-on pas plus clairement ?

On ne saurait trop redire qu'il y a dans le socialisme deux traits distincts et le plus saillant n'est certes pas le plan de

règlement de la question dite sociale, qui s'entend plus particulièrement de la question ouvrière, telle qu'elle se pose dans la grande industrie.

Ce socialisme, le plus vigoureux, le mieux défini, n'est pas celui des gros bataillons. La grande industrie en France n'est pas assez développée, malgré la guerre et l'après guerre, pour expliquer la présence de quelque six-vingts députés socialistes à la gauche des radicaux. Mais, dans les régions les plus étendues de la France, là où dominent la vie rurale, l'artisanat, la petite industrie, le petit commerce, « socialiste » signifie toujours républicain extrême, républicain « sang de boeuf », ultra-radical. Cet extrémisme, cette outrance, s'appliquaient alors aux idées. Il y a très longtemps que les idées républicaines ont cessé de susciter l'enthousiasme ou la confiance. Leur fanatisme a subi une chute profonde. Le faible résidu qui subsiste ressemble beaucoup moins à un état d'esprit qu'à un intérêt, ou plutôt à l'idée d'un intérêt, mais d'un intérêt privé et quasi personnel.

Le socialiste du Midi, par exemple, tend surtout à réaliser le programme démocratique-étatiste : tout le monde fonctionnaire, un petit emploi pour tout le monde, sur le plan d'égalitarisme ingénu.

Ce n'est pas autre chose que veut le radical.

Dès lors, tous les deux veulent, doivent vouloir de gros budgets, avec de gros impôts spoliateurs.

Mais le radical, membre d'organisations où la bourgeoisie n'est pas sans représentants, est porté à placer le point de la spoliation un peu moins bas que ne le ferait le socialiste.

Le premier appelle à grands cris les gendarmes contre les gens qui possèdent plus de cent mille francs qu'il a dans son portefeuille. Le second, armé de sa fourche socialiste ou révolutionnaire, fait partir la pompe aspirante de beaucoup plus bas. Mais le principe est le même, parce que le sentiment qui l'inspire est aussi le même : l'envie.

Nous revivons les temps de la Cité antique où, toutes les fois qu'un certain degré élevé de civilisation matérielle a été atteint, quand la ploutocratie, manoeuvrant la démocratie, a fait disparaître le patriciat et la royauté, les biens collectifs réunis, y compris les trésors spirituels et moraux qui s'y joignaient, furent enveloppés dans la même ruine, au moyen de la même lutte furieuse entre les producteurs, actifs ou heureux, et la foule des consommateurs pauvres et avides qui trouvèrent commode de s'adjuger le fruit du travail, par la législation d'abord, par l'émeute, le sac et la tuerie ensuite.

Il n'y a point de différence aujourd'hui et il y a deux mille ans entre ces jeux des factions.

La démocratie politique fait la démocratie sociale. Il n'y a pas un conservateur démocrate capable d'un peu de réflexion et d'esprit de suite qui puisse faire une réponse décente à la question : - pourquoi n'êtes-vous pas communiste ?

Le communisme dilué s'appelle socialisme.

Le socialisme dilué s'appelle radicalisme, démocratism, républicanisme.

A quelque degré que soit portée la solution du principe-poison, on se rend compte de ses victimes certaines : la Cité et l'État, la Patrie et l'Humanité.

Ceux qui s'intéressent à l'un de ces quatre hauts lieux ne sont pas peu inquiets du résultat d'élections engagées sur de pareils terrains. Ils voient, ils peuvent manquer de voir ce qui leur est promis de dégâts prochains et directs, à supposer que les choses suivent un train paisible. Mais quels dégâts multipliés dans l'hypothèse d'un accroc à la paix internationale !

Quand les fortunes privées auront été sacrifiées ou seront en train de l'être, la fortune de l'État n'en sera point accrue : loin de là ! On aura toujours enflé ses besoins par la multiplication des fonctions et de leurs fonctionnaires, de nouveaux monopoles et de leurs nouveaux profiteurs. Que l'on se figure le vide de ses caisses au moment où il serait surpris par un agresseur !

L'organisation du travail

La période industrielle dans laquelle nous sommes entrés depuis soixante ou soixante-dix ans ne nous a pas encore apporté une somme suffisante de faits et de matériaux pour qu'il soit possible d'en induire des doctrines définitivement satisfaisantes sur l'organisation future du travail.

Nous devons compter non seulement avec les éléments nouveaux créés par la grande industrie, mais encore avec l'effet des éléments nouveaux sur les éléments anciens gardés par la petite et la moyenne industrie.

Nous devons aussi tenir compte de la perturbation causée à la fin du XVIIIe siècle par le système économique imposé par Turgot et par la Révolution.

Et notre vue d'ensemble ne saurait négliger non plus l'état des esprits et des mœurs, créé au XIXe siècle.

On peut dire sans fausseté que, théoriquement, tout ou presque tout est à faire. Et l'on peut en conclure que l'adaptation théorique naîtra quand l'adaptation pratique aura commencé. Quand les choses commenceront à s'arranger dans la nature, l'esprit humain concevra les moyens de compléter cet arrangement.

L'histoire de la mutualité, celle des caisses de sursalaire familial nous en sont les témoins.

D'ici là que faut-il ? ; - Une seule chose : laisser au jeu, aux mouvements de la nature économique toute l'intégrité, toute la pureté qui est conciliable avec l'ordre public.

On m'objectera :

- Mais les grèves ? Êtes-vous pour la liberté de la grève ?

- Assurément, je suis pour cette liberté, mais point tout à fait de la même manière que le plus grand nombre de tous ceux qui soutiennent les grèves ou qui se prétendent obligés de les tolérer.

Un fort pourcentage des grèves a des causes politiques ou, pour parler plus clair, des agents, des excitateurs politiques. Tant que cette turbulence trouvera sa prime autour des urnes, les rapports du travail avec le capital manqueront de l'autonomie et de la pureté indispensables.

Quel est donc le devoir, le seul devoir pratique, le seul devoir présent des hommes d'État ?

S'attacheront-ils à défendre de parti pris la liberté du travail individuel ?

S'attacheront-ils au contraire à réglementer et à organiser le travail ?

Ils défendront l'un et l'autre, travail personnel, organisation du travail, - contre les politiciens.

La Révolution française, qui avait le génie de l'erreur et du mal, éleva également au sublime le génie du contre-temps : quand elle détruisit les corps de métier, ce ne fut point à une époque où leur institution aurait été inutile, mais au moment précis où ils devenaient, au contraire, indispensable par suite de l'évolution de l'industrie elle-même.

L'individualisme économique et social pouvait, à la rigueur s'accommoder d'un régime de petite ou de moyenne industrie.

Du moment que la grande industrie se fondait et prenait (dès le milieu du XVIIIe siècle) un sérieux essor, l'isolement de l'ouvrier devenait le facteur de sa misère et de son impuissance, la commune mesure n'existant plus dès lors entre son employeur et lui.

On pouvait dénier, comme le fait le texte de la loi Le Chapelier, leurs « prétendus intérêts communs » à une douzaine, à une vingtaine d'ouvriers travaillant dans le même atelier que leur patron, chacun possédant devant lui une physionomie distincte et une valeur définie. Mais élevez, doublez, multipliez ce nombre, supposez des hommes réunis par centaines, tenez compte de la machine et prenez garde à la spécialisation étroite (qui deviendra taylorienne et rationalisatrice) ; vous allez voir diminuer le coefficient de puissance personnelle pour chaque employé.

Nivelez cette foule laborieuse sous une direction impersonnelle et anonyme : vous créez nécessairement une catégorie où l'intérêt commun noiera tous les autres, où l'individu s'évanouira dans le groupe. Méconnaître la société qui se formera ainsi sera trouvé d'autant plus absurde et choquant que la grande industrie résultera elle-même d'une « association », quelquefois colossale, de forces patronales, exprimées par leurs capitaux.

Le patronat élevant à ce maximum sa cohérence sociale et le pouvoir d'association permis à l'ouvrier étant tombé à rien, on comprend que le XIXe siècle ait été rempli tout entier des élans du travailleur dépouillé, dépossédé, prolétarisé et s'efforçant de recouvrer au moins une capacité de vie sociale.

La grande industrie aura été la raison d'être, sinon le centre constant de cet effort, qui ne pouvait d'ailleurs que se répéter à tous les étages de l'industrie, même les plus bas.

Quand le désordre coule ainsi de haute source, il doit tout pénétrer.

La démocratie est antinaturelle

La nature dit que les hommes naissent et croissent en famille, qu'ils sont père, frères, enfants, que les sentiments publics ne peuvent pas ne pas être pénétrés profondément par les sentiments domestiques : légiférer dans l'État comme s'il n'y avait ni paternité ni hérédité dans la race humaine, c'est espérer que les races se composeront éternellement d'une majorité de Brutus.

La nature dit aussi que les grands intérêts publics comportent une part notable et respectable de tractations silencieuses et de délibérations secrètes : légiférer dans l'État comme si tout devait y être public, c'est compter qu'on n'inventera point un système d'information générale tellement étendu et perfectionné que chacun aura l'illusion de tout connaître, tandis qu'il sera impossible de rien savoir de ce qui vaudra la peine d'être connu...

Les lois naturelles sont des nécessités : elles viennent à bout des lois écrites, qui sont des volontés la plupart du temps arbitraires.

En reconnaissant la nature, on la règle, on la discipline, on la fait servir au bien général. En la niant, comme le font les Républiques démocratiques, toutes ses impulsions, toutes ses résistances légalement interdites sont déchaînées en fait, l'égalité répression du Meilleur et du Pire valant à celui-ci une espèce d'honneur ; d'injustes sévérités contre la transmission héréditaire rendent presque honorable le népotisme le plus effréné ; la ridicule prétention de tout traiter sur la place publique confère une espèce de dignité politique aux cachotteries ténébreuses des farceurs qui mettent le secret d'État au seul service des intérêts privés ou des intérêts de parti.

C'est le régime qu'il faut mettre en cause.

Ou nous changerons quelque chose, ET L'ESSENTIEL, au régime, à la république, ou l'asservissement à l'Étranger se fera sans difficulté.

Les réactions particulières et éparées sont excellentes, de tout point, mais elles ne suffisent pas. Elles ne serviront qu'à la condition qu'on en tire les éléments d'une réaction plus vaste et portant droit au centre commun des paresse, des inerties, des incohérences et des perversités politiques dont nous mourons. Des hommes sont des fous ou des scélérats. Qu'est leur part de nocivité auprès de celle du régime ! Le Bloc des gauches est un grand coupable. Mais le Bloc national fut un grand innocent.

Veut-on savoir d'où sont venus les pires maux ? Je réponds sans hésiter : du Bloc innocent.

Celui-ci a vu l'amélioration possible de la République et de la Démocratie, et il en a subi les moeurs abjectes et infâmes, incapables de rien restaurer, destinées à tout compromettre.

L'autre bloc, familier de ces infamies et de ces abjections, en tire un puissant profit personnel, mais il n'ignore pas vers quelle catastrophe il roule à des vitesses variées : méprisé d'autrui, se méprisant lui-même, désabusé depuis longtemps de ses folles idées directrices, ne croyant ni à la République, ni à la démocratie, ni à la patrie, il se sent déjà mourir, pourrir, empester.

Nos raisons contre la république

Mais dans son agonie, le sentiment qui le domine est un étonnement naïf, par ce vaste pays dont il ne représente qu'une très faible portion, il est fort étonné de ne voir apparaître encore ni fossoyeur ni héritier.

L'un et l'autre sont là pourtant.